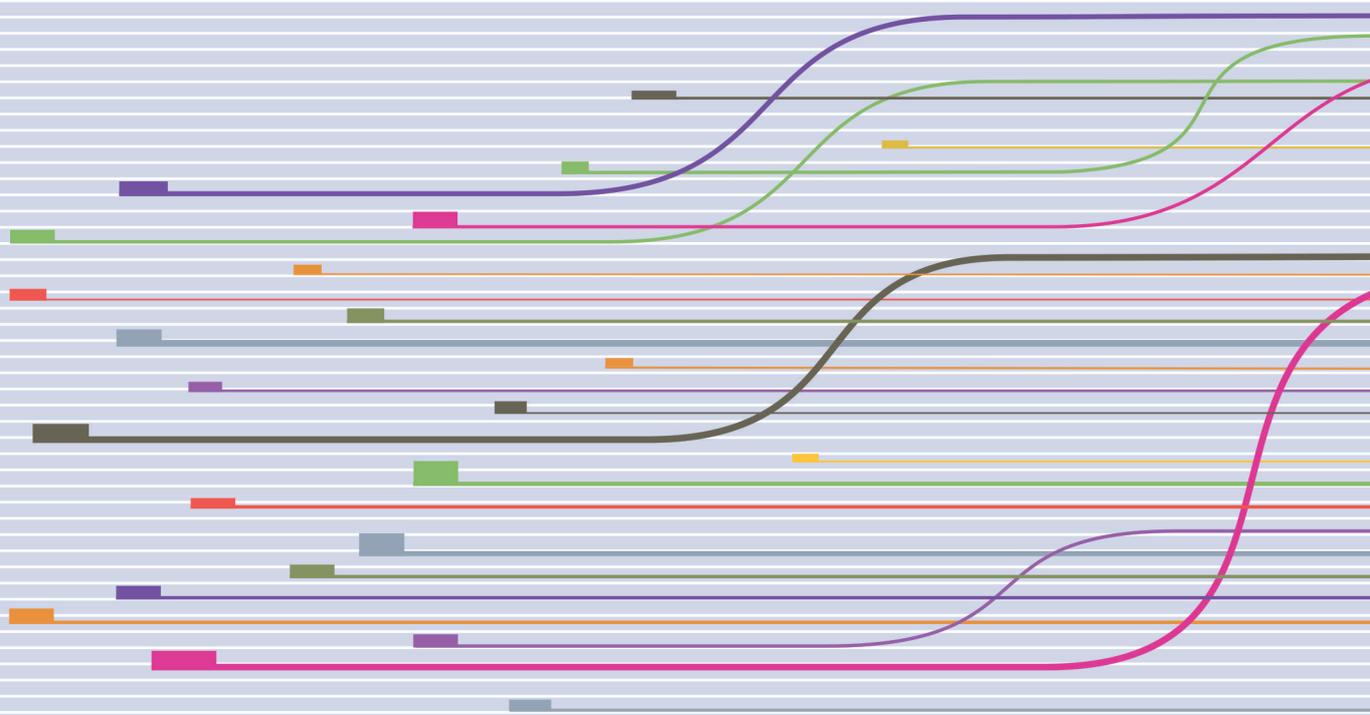


# Incidence d'une rénovation de diplôme sur la cartographie de l'offre de formation en région : l'exemple du secteur sanitaire et social



ministère  
éducation  
nationale



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CPC études - 2013 n°1  
commissions professionnelles consultatives

Ministère de l'Éducation nationale  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
*Bureau des diplômés professionnels*

INCIDENCE D'UNE RENOVATION DE DIPLOME  
SUR LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE  
FORMATION EN REGION : L'EXEMPLE DU  
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Avril 2013

S o c i é t é

C o o p é r a t i v e

d ' É t u d e s

e t d e

C o n s e i l



Rodolphe Ejnes  
Sabine Mengin  
Philippe Passemard

## Avertissement

*Le présent document est issu d'une étude conduite en 2012 par le cabinet Geste, commandée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco A2-3) du Ministère de l'Education nationale.*

*Ses résultats sont destinés à faire une analyse des incidences d'une création ou d'une rénovation de diplôme professionnel de l'éducation nationale au plan national, sur la cartographie de l'offre de formation en région, dans un secteur professionnel.*

*Le secteur étudié ici est celui du sanitaire et social, particulièrement concerné par la création récente du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne ».*

*Les analyses présentées n'engagent cependant que les auteurs de l'étude.*

## Sommaire

---

<b>Introduction</b>	4
<b>Partie 1 : Construction d'une typologie des régions</b>	8
1.1 – Les formations de l'Education Nationale représentent la moitié de l'effectif total en préparation d'un diplôme du secteur sanitaire et social de niveaux V ou IV	9
1.2 – Peu d'évolutions déjà perceptibles dans la répartition des effectifs entre les filières de l'Education Nationale suite à la création du Bac ASSP	10
1.3 – Une typologie des régions	12
<b>Partie 2 : Analyse régionale</b>	19
2.1 – La politique du rectorat	19
2.2 – L'articulation avec les autres acteurs régionaux	27
2.3 – L'impact sur les filières qui partagent le même vivier	35
2.4 – La mise en œuvre du Bac ASSP dans les lycées	40
<b>Partie 3 : Analyse des modèles régionaux d'impact d'une rénovation de diplôme sur la cartographie de l'offre de formation en région</b>	47
3.1 – Les rectorats s'appuient sur leur visibilité de l'insertion professionnelle des futurs diplômés dans leur marge de manœuvre	48
3.2 – Les catégories d'effets identifiés	50
3.3 – Les orientations régionales et l'évolution de la cartographie de l'offre de formation	54
3.4 - La nécessité d'assurer le cylindrage des formations	56
3.5 - De nombreux freins à la redéfinition de la carte des formations	57
3.6 – Hypothèses sur les différents modèles régionaux de l'impact attendu de la réforme sur la cartographie de l'offre de formation	58
<b>Conclusion</b>	65
<b>Liste des sigles</b>	68

## Introduction

Si les diplômes professionnels de l'éducation nationale sont construits au niveau national, dans le cadre de groupes paritaires, et soumis à l'avis de commissions professionnelles consultatives (CPC), la mise en œuvre des formations et la délivrance des diplômes se réalisent à l'échelon régional. Pour comprendre les mécanismes d'adaptation qui se mettent en place au niveau régional suite à une réforme nationale, la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire a souhaité mener une étude approfondie sur un secteur professionnel défini.

Parce qu'il vient de connaître une réforme majeure de ses diplômes, et notamment la création d'un bac professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne », le secteur sanitaire et social a été retenu. La création du Bac ASSP s'inscrit dans la réforme du bac professionnel en 3 ans mais présente des spécificités liées à son histoire. La formation professionnelle du secteur sanitaire et sociale est partagée entre plusieurs départements ministériels qui proposent chacun des certifications répondants à leurs propres besoins : le ministère de la santé propose les diplômes du soin tels que les diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, le ministère des affaires sociales, les diplômes sociaux tels que les diplômes d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique. La filière de l'Education Nationale, quant à elle, s'arrêtait jusque-là au BEP CSS sans proposer de bac professionnel, les titulaires du BEP CSS s'orientant vers les diplômes des ministères de la santé et des affaires sociales pour poursuivre leurs études. La présente réforme n'est donc pas uniquement le remodelage d'un diplôme existant mais la création d'un nouveau diplôme dans un paysage de certifications déjà « installées ».

Par ailleurs, plusieurs caractéristiques rendent ce secteur particulièrement propice à l'analyse :

- Un nombre élevé de certifications de niveau V (19 certifications de niveau V sont notamment répertoriées<sup>1</sup>) tandis que les certifications de niveau IV restent peu nombreuses ;
- Une multiplicité de certificateurs, Ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires Sociales, du Travail, engagés également dans une rénovation de leurs diplômes ;

---

<sup>1</sup> Rapport Georges Asseraf IGAENR/Président de la CNCP pour une simplification de l'offre des certifications dans le champ des services aux personnes fragiles - 2009

- Des évolutions importantes en cours, en particulier l'arrivée de formations, jusque-là assurées par des organismes spécifiques, dans les établissements de l'Education Nationale : près de 40% des formations d'auxiliaire de puériculture, 20% des formations d'aide-soignant et 13% des formations d'aide médico-psychologique sont aujourd'hui proposées dans des lycées<sup>2</sup>.

Le champ de l'étude couvre les certifications suivantes :

Niv	Diplômes / Certifications professionnelles	Certificateurs
V	Mention Complémentaire Aide à Domicile	Ministères en charge de l'Education Nationale
V	CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	
V	CAP Petite Enfance	
V	BEP Carrières sanitaires et sociales	
IV	Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale	
IV	Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne	
IV	Bac Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social	
V	DE Aide Soignant	Ministère en charge de la santé
V	DE Auxiliaire de Puériculture	
V	DE Aide Médico-psychologique	Ministère en charge de l'action sociale
V	DE Auxiliaire de vie sociale	
IV	DE Technicien de l'Intervention Social et Familial	
IV	DE Moniteur Educateur	
V	BEPA Service, spécialité service aux personnes	Ministère en charge de l'agriculture
V	CAPA option Service en milieu rural	
IV	Bac Pro Service aux personnes et aux territoires	

A noter que des qualifications ont été exclues de l'analyse parce qu'elles sont quasi-absentes des cursus scolaires et que la création d'un bac ne peut avoir d'impact sur leurs effectifs dans l'immédiat. Il s'agit notamment du Titre Assistant de vie aux familles, du BPJEPS animation sociale et du DE Ambulancier.

**Les questions soulevées par la création du Bac professionnel ASSP sont alors :**

<sup>2</sup> Données Onisep 2013

- **Quelles évolutions connaît l'offre de formation en région dans ce secteur sanitaire et social ?**
- **Assiste-t-on à une redéfinition de la cartographie de l'offre de formation pour les certifications de niveaux V et IV de l'éducation nationale, mais aussi pour celles délivrées par d'autres certificateurs ?**
- **Comment, face à cette nouvelle offre de formation, se redistribuent les effectifs de candidats entre chaque certification ?**

Les réponses à ces questions ne pourront être néanmoins complètes dans le cadre de cette étude en raison de la jeunesse de ce nouveau bac, les premières sections ASSP ayant été ouvertes à la rentrée 2011. Ce n'est donc pas tant l'évolution effective de l'offre au travers des chiffres qui peut être observée que, plus en amont, la perception des différents acteurs de cette réforme et les stratégies envisagées ou déjà mises en œuvre qui en découlent. Pour ce faire, des investigations approfondies ont été menées au niveau de 5 régions en interrogeant les acteurs régionaux de l'Education Nationale d'une part (Rectorat, Etablissements, Centres d'Information et d'Orientation) et des autres certificateurs et financeurs d'autre part (Région, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), Agence Régionale de Santé (ARS), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)). Des entretiens ont été également menés auprès de quelques élèves de 2<sup>nd</sup> et 1<sup>ère</sup> ASSP et de 3<sup>ème</sup> de collège afin de recueillir leur perception, leur motivation dans leur choix d'orientation, leurs projets professionnels et/ou de poursuite d'étude. Une phase préalable de cadrage quantitatif sur l'évolution 2010-2011 des effectifs des différentes certifications avec la construction d'une typologie des régions a permis une sélection raisonnée de l'échantillon des 5 régions.

Enfin, il faut préciser que la création du Bac ASSP s'est accompagnée de consignes nationales qui étaient de ne pas ouvrir autant de sections de Bac ASSP qu'il n'y avait de sections de BEP CSS et de veiller à ce que ces ouvertures ne se fassent pas au détriment du Bac ST2S. Ces consignes ont été transmises aux rectorats par un courrier de la DGESCO mais nous n'avons pu, dans le cadre de cette étude, prendre connaissance d'une transmission officielle de ces consignes sous quelque forme que ce soit. Les consignes évoquées dans ce rapport sont donc issues des dires des Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) rencontrés. Néanmoins, nous avons eu accès au programme de travail des commissions professionnelles consultatives du Ministre de l'Education Nationale adressé aux rectrices et recteurs d'académies (novembre 2010) qui précisait que « Toutes les sections du BEP n'ont pas vocation à être remplacées par des formations conduisant au baccalauréat professionnel. Il conviendra en effet de prendre en considération les besoins territoriaux en emplois dans les secteurs sanitaire et social ainsi que la capacité des structures et

organismes professionnels à pouvoir accueillir les élèves pour les périodes de formation en milieu professionnel ».

Les résultats de cette étude sont présentés en 3 parties :

- Une première partie synthétise les éléments quantitatifs recueillis et présente la typologie des régions ainsi construite.
- Une deuxième partie analyse les impacts au niveau régional de la création du Bac ASSP et les stratégies de réponse mise en œuvre au niveau des 5 régions investiguées.
- Une troisième et dernière partie analyse les catégories d'effets identifiés et les différents mécanismes de décision qui se mettent en place localement en réponse à une directive nationale avant de conclure sur des scénarios prospectifs d'évolution de la carte des formations.

### **Précisions méthodologiques :**

L'analyse porte sur les effectifs en 1<sup>ère</sup> année de la voie scolaire uniquement, aucune filière en apprentissage ni de formation continue pour le Bac ASSP n'a encore été recensée en 2011 (même si quelques-unes se sont ouvertes en 2012). Il faut souligner également que les effectifs en formation continue et en apprentissage sont encore très faibles dans les filières de l'Education Nationale de ce secteur (excepté pour le CAP PE mais ce diplôme compte plus de 80% de diplômés en candidatures individuelles qui ne rentrent donc pas dans l'analyse de la cartographie de l'offre de formation). L'impact mesurable en 2011 se situe au niveau des parcours scolaires uniquement.

Par ailleurs, les certificateurs autres que l'Education Nationale soulignent l'absence d'impact, l'année même de la création du Bac ASSP, sur la cartographie de leur offre de formation. En conséquence, l'analyse des données a été menée en 2 temps : un premier temps de cadrage quantitatif de l'offre de formation en 2010 de l'ensemble des certifications retenues dans le champ de l'étude, un second temps d'analyse comparative 2010-2011 qui ne porte que sur l'évolution des effectifs des formations de l'Education Nationale par voie scolaire.

Les sources des données utilisées dans le présent rapport sont :

- Pour les formations et certifications de l'Education Nationale : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)
- Pour les formations et certifications des Ministères de la Santé et des Affaires Sociales : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)
- Pour les formations du Ministère de l'Agriculture : Mission de la Stratégie et des systèmes d'information (MISSI).

Il faut noter que l'analyse n'a pu être menée aussi loin que prévue en raison de la difficulté d'accès aux chiffres et de leur forte hétérogénéité d'un ministère à l'autre. Les délais de disponibilité des chiffres sont variables et peuvent être relativement longs. Dans le cas de la présente étude, les données ont été collectées en septembre 2012 mais, tandis que la DEPP nous a fourni les données de la rentrée 2011, la DREES n'a pu nous transmettre que des données portant sur l'année 2010 tandis que ces

dernières n'étaient pas encore disponibles à la MISSI. Les données concernant les formations du Ministère de l'Agriculture ont finalement été extraites de la base Reflet du Cereq. De même, la nature des données diffère fortement : si le nombre de diplômes délivrés est recensé par tous les ministères, les effectifs en formation peuvent être comptabilisés à des instants différents (à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, à la sortie de formation...) et les différents statuts des élèves (en formation initiale scolaire, en formation continue) ne sont pas toujours identifiables. Au-delà des difficultés de réalisation de la présente étude, cette absence de cohérence entre les données issues de différentes institutions empêche toute construction d'un système d'observation qui soit sectoriel et non plus institutionnel tant au niveau national que régional.

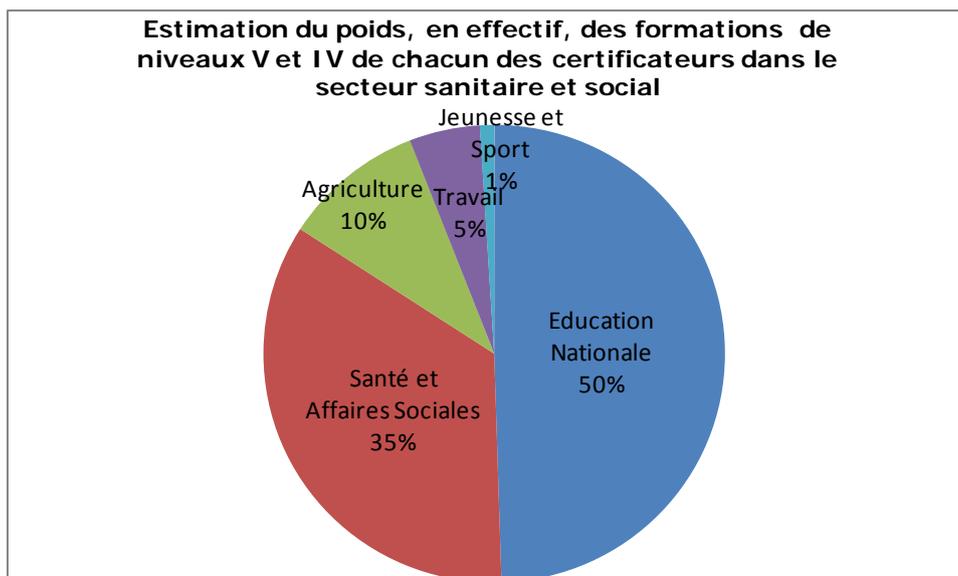
### **1.1 – Les formations de l'Education Nationale représentent la moitié de l'effectif total en préparation d'un diplôme du secteur sanitaire et social de niveaux V ou IV**

Afin d'estimer le poids des formations de chacun des certificateurs dans l'ensemble des formations du secteur sanitaire et social de niveau V, les effectifs en 1<sup>ère</sup> année de la voie scolaire en 2010 ont été recueillis.

#### Attention :

- *Les effectifs en 1<sup>ère</sup> année de formation des filières des Ministères de la Santé et des Affaires Sociales incluent les personnes en formation continue car les élèves et stagiaires intègrent les mêmes sections de formation, indépendamment de leur statut, et les statistiques ne distinguent pas les différentes modalités de financement.*
- *Les effectifs 2010 des formations de l'Agriculture sont issus de la Base Reflet du Céreq qui comptabilise, non pas les effectifs en 1<sup>ère</sup> année, mais les effectifs en dernière année de formation (les effectifs en 1<sup>ère</sup> année 2010 n'étaient pas disponibles au Ministère de l'Agriculture à la date de réalisation de l'étude). L'écart entre les deux correspond aux arrêts en cours de cursus, qui sont faibles.*

Les formations de l'Education Nationale rassemblent la moitié des effectifs en formation dans la filière sanitaire et sociale tandis que les formations de la Santé et des Affaires Sociales en rassemblent plus du tiers. Les formations des autres Ministères sont minoritaires dans ce domaine.



Toutes certifications confondues, trois formations dominent le secteur : le Bac ST2S, le BEP CSS, qui représentent chacune 20% des effectifs totaux, suivies du DE AS qui représente 17% environ des effectifs totaux.

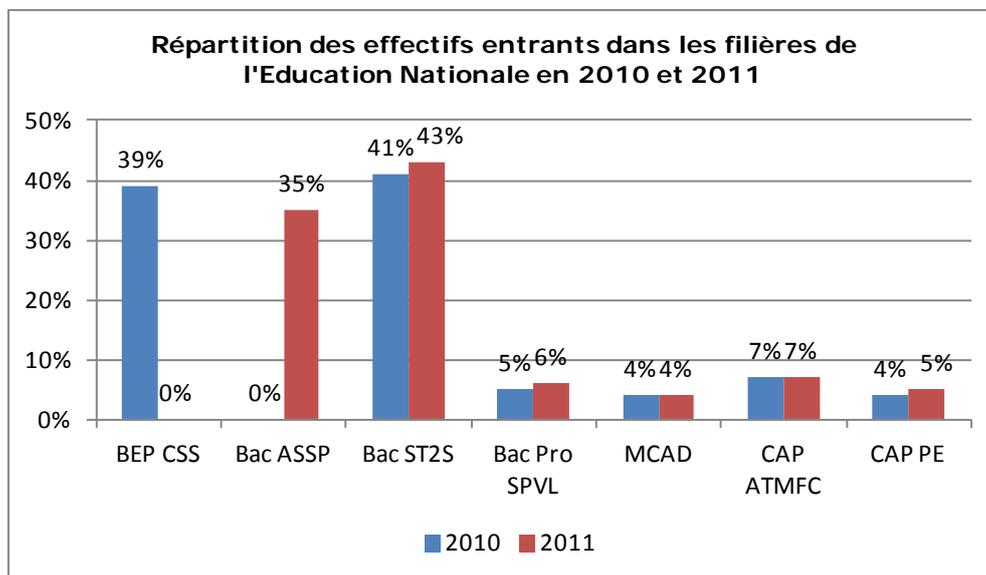
**Ainsi, les 3 principales formations préparant à un diplôme de niveau IV ou V du secteur sanitaire et social sont le Bac ST2S, le BEP CSS et le DE AS.** Sachant que si la part de l'Education Nationale en tant que certificateur reste stable, elle augmente en tant qu'offreur de formation avec l'ouverture de formations auxiliaire de puériculture, aide-soignant et, dans une moindre mesure, aide médico-psychologique, assurées jusque-là par des organismes spécifiques, dans les lycées professionnels et technologiques. Ces formations se développent également dans quelques lycées agricoles.

Par le nombre de ses certifications auxquelles s'ajoute le développement, dans les lycées, de formations préparant aux diplômes d'autres certificateurs, le poids de l'Education Nationale dans le secteur sanitaire et social devient plus important.

## **1.2 – Peu d'évolutions déjà perceptibles dans la répartition des effectifs entre les filières de l'Education Nationale suite à la création du Bac ASSP**

Compte tenu de l'absence d'évolution statistiquement notable entre les années 2010 et 2011 pour les effectifs entrants en formations préparant aux diplômes des Ministères de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Agriculture, l'analyse comparative 2010-2011 ne porte que sur les effectifs des filières de l'Education Nationale.

Globalement, la création du Bac ASSP n'a pas fait varier significativement, à la rentrée 2011, la répartition des effectifs entre les différentes filières de l'Education Nationale.



Entre 2010 et 2011, la part des effectifs qui entrent en MCAD ou en CAP ATMFC est stable tandis que les Bac ST2S et Bac SPVL ainsi que le CAP PE voient la part de leurs effectifs varier de 1 et 2% ce qui reste peu significatif. Seule la part du Bac ASSP diminue légèrement par rapport à la part que représentait le BEP CSS : en 2010, 39% des élèves entrants dans une des filières du secteur sanitaire et social étaient inscrits en BEP CSS tandis que le Bac ASSP ne représente plus que 35% des entrants en 2011.

Dans la poursuite de l'analyse, nous avons **défini un taux de recouvrement (TR) du BEP CSS par le Bac ASSP** comme le rapport entre les effectifs entrés en formation Bac ASSP en 2011 et les effectifs entrés en formation BEP CSS 2010. Ce taux est égal à 84%, ce qui veut dire que les effectifs entrant en Bac ASSP sont un peu inférieurs aux effectifs qui entraient en BEP CSS. On retrouve ici la baisse constatée plus haut entre les deux années. Cette diminution, même si elle reste proportionnellement faible, répond à la consigne nationale évoquée par les IEN rencontrés qui était, nous le rappelons, de ne pas ouvrir autant de sections de Bac ASSP qu'il n'y avait de sections de BEP CSS.

Le taux de recouvrement a également été calculé en nombre de sections de formation. Il est alors égal à 128% : le nombre de sections ouvertes de Bac ASSP est supérieur à l'ancien nombre de sections de BEP CSS. Ce chiffre est néanmoins difficilement interprétable car le Bac ASSP comporte 2 options, une option « à domicile » et une option « en structure », et un lycée proposant les 2 options est

enregistré comme proposant 2 sections. L'ouverture des 2 options dans un nombre élevé d'établissements explique sans doute le taux de recouvrement supérieur à 100%. L'analyse régionale confirmera cette explication : les rectorats n'ont pas ouverts plus de sections Bac ASSP qu'il n'y avait de sections BEP CSS.

### L'option « en structure » dominante

Les  $\frac{3}{4}$  des sections ouvertes sont des sections avec option « en structure » : cette dernière représente 72% des sections qui ont été ouvertes et l'option « A domicile » 28%. En nombre de places, l'option « en structure » représente 73% du total des places ouvertes en ASSP. L'option « en structure » domine donc largement même si, comme nous le verrons plus loin, certaines régions se distinguent par une dominante « à domicile ».

## **1.3 – Une typologie des régions**

Afin d'approfondir les chiffres et procéder à une sélection raisonnée des 5 régions pour des investigations sur le terrain, une typologie des régions a été construite à partir du taux de recouvrement régional du BEP CSS par le Bac ASSP en effectif, complété par des indicateurs liés à la part respective des options « à domicile » et « en structure » dans les ouvertures et au profil de formation régional. Le profil de formation régional est défini par la répartition des effectifs entrant entre les formations qui composent le champ de l'étude. Ainsi, pour chacune des régions, ont été calculées les parts respectives des entrants en MCAD, CAP ATMFC, CAP PE, Bac SPVL, Bac ST2S et Bac ASSP.

### Le taux de recouvrement régional

Le calcul des **taux de recouvrement régionaux** met en évidence 3 groupes de régions :

- Groupe 1 : Taux de recouvrement > 90%
- Groupe 2 : Taux de recouvrement compris entre 80% et 90%
- Groupe 3 : Taux de recouvrement compris inférieur à 80%

	Effectifs en 1ère année	BEP CSS 2010-2011	Bac Pro ASSP 2011-2012	Taux de recouvrement en effectif
GROUPE 1	LIMOUSIN	243	245	101%
	MAYOTTE	96	96	100%
	PAYS DE LA LOIRE	1232	1187	96%
	LANGUEDOC-ROUSSILLON	990	932	94%
	FRANCHE-COMTE	401	376	94%
	ALSACE	605	566	94%
	MIDI-PYRENEES	865	804	93%
	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1375	1255	91%
	BRETAGNE	1030	924	90%
	AQUITAINE	1070	959	90%
GROUPE 2	BASSE-NORMANDIE	591	521	88%
	RHONE-ALPES	2010	1744	87%
	Collectivités d'Outre-Mer	247	213	86%
	GUYANE	84	72	86%
	NORD-PAS-DE-CALAIS	2534	2128	84%
	MARTINIQUE	156	129	83%
	LORRAINE	1183	974	82%
	PICARDIE	1156	947	82%
	BOURGOGNE	604	490	81%
	AUVERGNE	495	399	81%
GROUPE 3	ILE-DE-FRANCE	4663	3691	79%
	CORSE	97	75	77%
	CHAMPAGNE-ARDENNE	609	465	76%
	CENTRE	906	666	74%
	HAUTE-NORMANDIE	559	393	70%
	POITOU-CHARENTES	546	368	67%
	LA REUNION	361	208	58%
	GUADELOUPE	219	89	41%
	France entière	24927	20916	84%

### La place respective des options « en structure » et « à domicile »

Enfin, si l'option « en structure » domine, l'analyse régionale montre de fortes variabilités entre les régions. Des régions proposent essentiellement l'option « en structure » (100% des places en « en structure » en Haute Normandie, 86% des sections et 89% des places en Auvergne, 86% des sections et 88% des places en Midi Pyrénées, 86% des sections et des places en Poitou-Charentes), d'autres ont privilégié l'option « à domicile » (75% des sections et des places « à domicile » en Alsace, 60% des sections et 61% des places en Limousin). Il faut noter que

l'investigation de quelques régions a montré que la répartition initiale prévue a rapidement évolué et compte tenu des difficultés et du manque de candidats pour l'option « à domicile », beaucoup moins de places que prévues ont été finalement ouvertes pour cette option.

<b>Nombre de divisions du Bac ASSP à la rentrée 2011</b>	<b>Part de Structure</b>	<b>Part de Domicile</b>
HAUTE-NORMANDIE	100%	0%
POITOU-CHARENTES	86%	14%
MIDI-PYRENEES	86%	14%
AUVERGNE	86%	14%
LA REUNION	86%	14%
RHONE-ALPES	82%	18%
ILE-DE-FRANCE	80%	20%
LORRAINE	78%	22%
CORSE	75%	25%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	73%	27%
FRANCHE-COMTE	73%	28%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	72%	28%
BRETAGNE	72%	28%
PAYS DE LA LOIRE	72%	28%
CENTRE	70%	30%
NORD-PAS-DE-CALAIS	68%	32%
PICARDIE	67%	33%
GUYANE	67%	33%
MAYOTTE	67%	33%
BASSE-NORMANDIE	62%	38%
GUADELOUPE	60%	40%
MARTINIQUE	60%	40%
TOM+COLLECTIVITES TERRITORIALES	60%	40%
AQUITAINE	59%	41%
BOURGOGNE	54%	46%
CHAMPAGNE-ARDENNE	50%	50%
LIMOUSIN	40%	60%
ALSACE	25%	75%
<b>Total</b>	<b>72%</b>	<b>28%</b>

Source : DEPP

Nombre d'élèves en Bac ASSP à la rentrée 2011	Part de structure	Part de domicile
HAUTE-NORMANDIE	100%	0%
AUVERGNE	89%	11%
MIDI-PYRENEES	88%	12%
POITOU-CHARENTES	86%	14%
LA REUNION	86%	14%
RHONE-ALPES	81%	19%
GUYANE	81%	19%
ILE-DE-FRANCE	79%	21%
LORRAINE	78%	22%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	78%	22%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	74%	26%
BRETAGNE	74%	26%
CENTRE	74%	26%
PAYS DE LA LOIRE	73%	27%
NORD-PAS-DE-CALAIS	70%	30%
PICARDIE	70%	30%
CORSE	69%	31%
FRANCHE-COMTE	67%	33%
MAYOTTE	67%	33%
BASSE-NORMANDIE	62%	38%
MARTINIQUE	60%	40%
AQUITAINE	59%	41%
GUADELOUPE	58%	42%
TOM+COLLECTIVITES TERRITORIALES	58%	42%
BOURGOGNE	53%	47%
CHAMPAGNE-ARDENNE	53%	47%
LIMOUSIN	39%	61%
ALSACE	25%	75%
<b>Total</b>	<b>73%</b>	<b>27%</b>

Source : DEPP

### Le profil de formations sanitaires et sociales régional

Le tableau ci-dessous présente, pour chacune des régions, la répartition, en 2011, des effectifs entrant entre les différentes formations de l'Education Nationale retenues dans le champ de l'étude.

	MCAD	CAP ATMF	CAP PE	Bac SPVL	BAC STSS	Bac ASSP	Total	Effectif total
ALSACE	6%	8%	3%	4%	42%	36%	100%	1557
AQUITAINE	8%	11%	7%	10%	30%	34%	100%	2786
AUVERGNE	4%	4%	5%	10%	45%	32%	100%	1239
BASSE-NORMANDIE	6%	9%	4%	4%	40%	37%	100%	1413
BOURGOGNE	4%	5%	5%	5%	47%	34%	100%	1433
BRETAGNE	4%	5%	3%	6%	50%	33%	100%	2830
CENTRE	3%	6%	0%	8%	46%	37%	100%	1792
CHAMPAGNE-ARDENNE	5%	14%	4%	3%	41%	33%	100%	1393
CORSE	4%	12%	0%	6%	48%	29%	100%	255
FRANCHE-COMTE	8%	12%	3%	5%	38%	34%	100%	1095
GUADELOUPE	3%	10%	13%	6%	48%	20%	100%	450
GUYANE	3%	19%	11%	20%	28%	18%	100%	404
HAUTE-NORMANDIE	7%	10%	5%	9%	42%	27%	100%	1441
ILE-DE-FRANCE	4%	4%	5%	9%	41%	37%	100%	9892
LA REUNION	3%	7%	20%	4%	42%	24%	100%	854
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1%	3%	10%	6%	43%	36%	100%	2568
LIMOUSIN	2%	9%	4%	7%	44%	33%	100%	732
LORRAINE	7%	4%	1%	5%	43%	41%	100%	2404
MARTINIQUE	6%	5%	13%	5%	46%	25%	100%	512
MAYOTTE	0%	15%	28%	10%	16%	31%	100%	311
MIDI-PYRENEES	2%	5%	3%	1%	52%	37%	100%	2149
NORD-PAS-DE-CALAIS	6%	10%	0%	3%	45%	36%	100%	5960
PAYS DE LA LOIRE	2%	9%	2%	2%	48%	37%	100%	3209
PICARDIE	6%	12%	4%	3%	40%	35%	100%	2730
POITOU-CHARENTES	7%	11%	2%	7%	46%	26%	100%	1432
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2%	6%	8%	7%	42%	36%	100%	3490
RHONE-ALPES	4%	3%	6%	2%	48%	38%	100%	4613
TOM+COLLECTIVITES TERRITORIALES	4%	11%	14%	9%	31%	31%	100%	684
<b>Effectif total en 2011</b>	<b>4%</b>	<b>7%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>43%</b>	<b>35%</b>	<b>100%</b>	<b>59628</b>

*Clé de lecture : en 2011, les effectifs en 1<sup>ère</sup> année de MCAD en Alsace représentent 6% des élèves alsaciens en 1<sup>ère</sup> année de formation sanitaire et sociale relevant du Ministère de l'Education Nationale. Les données significativement en-dessous de la moyenne nationale sont en bleu et au-dessus en rose.*

Le Bac ST2S est la formation qui concentre l'effectif le plus important : il représente 43% des entrants dans une formation de niveau V ou IV du secteur sanitaire et social de l'Education Nationale allant de 16% à Mayotte à 52% en Midi-Pyrénées et 50% en Bretagne. Viennent ensuite les effectifs entrant en Bac ASSP qui représentent 35% de l'effectif total au niveau national avec une part variant de 18% en Guyane à 41% en Lorraine. Les régions de métropole dans lesquelles la part de Bac ASSP est la plus faible sont Poitou-Charentes et Haute-Normandie. Les autres formations représentent moins de 10% des effectifs. On note quelques spécificités parmi les régions de métropole :

- un Bac SPVL sur-représenté en Aquitaine et Auvergne et sous-représenté en Midi-Pyrénées et Rhône Alpes ;
- un CAP ATMFC sur représenté en Champagne Ardenne et sous-représenté en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Ile-de-France ;
- une MCAD sur-représentée en Aquitaine et Franche-Comté et sous-représentée en Languedoc-Roussillon.

Malgré la difficulté à interpréter les évolutions d'effectifs par formation entre 2010 et 2011 (parce que, après examen des évolutions depuis 2000, des écarts sont

constatés chaque année sans que l'on puisse les imputer à une réforme particulière) on retient néanmoins des évolutions plus marquées que la moyenne dans les régions de métropole<sup>3</sup> suivantes :

- Bac ST2S : la région Midi-Pyrénées voit ses effectifs augmenter de +14% contre une stabilité au plan national.
- Bac SPVL : la région Franche-Comté connaît une augmentation importante de ses effectifs (+42%) ainsi que, dans une moindre mesure, la région Provence - Alpes Côte d'Azur (+22%) tandis que 3 régions voient leurs effectifs diminuer notablement, Rhône Alpes (-35%), Languedoc Roussillon (-29%) et Aquitaine (-25%) pour une évolution nationale moyenne de -1%.
- MCAD : une augmentation notable des effectifs en Champagne Ardenne, +24%, et en Bourgogne, +20%, contre une diminution de -5% en moyenne nationale.
- CAP ATMFC : une diminution des effectifs fortement marquée en Provence Alpes Côtes d'Azur, - 40% contre +3% en moyenne nationale.

Pour les investigations approfondies, 5 régions ont été sélectionnées en fonction du taux de recouvrement (2 régions du groupe 1, 1 région du groupe 2, 2 régions du groupe 3), de la répartition des options à domicile/en structure et de leur profil de formation régional en cherchant à avoir différents profils représentés. Enfin, pour des raisons de cohérence du recueil de l'information, les régions couvertes par une seule académie ont été retenues. En effet, dans le cas des territoires régionaux partagés en 2 (cas des régions Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur voire en 3 académies pour la région Ile de France), les évolutions constatées résultent de 2 politiques rectORAles et sont donc difficilement interprétables. De plus, la singularité de l'articulation avec les autres acteurs régionaux tels que le Conseil Régional ou la DRJSCS, sur un mode « triangulaire », limite la pertinence de ces territoires dans un échantillon.

A partir de ces différents critères, l'échantillon suivant a été sélectionné :

---

<sup>3</sup> En raison de la faiblesse de leurs effectifs, les évolutions dans les régions et territoires d'outre-mer ne sont pas significatives et ne sont pas analysées.

<b>Groupe 1 : Taux de recouvrement (TR) élevé</b>	<b>Groupe 2 : Taux de recouvrement (TR) moyen</b>	<b>Groupe 3 : Taux de recouvrement (TR) faible</b>
<p><b>Limousin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TR = 100%</li> <li>- Forte dominante Domicile</li> </ul>	<p><b>Nord Pas de Calais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TR = 84%</li> <li>- Dominante Domicile</li> <li>- Part élevée des Bac ST2S</li> <li>- Augmentation 2010-2011 des effectifs du Bac SPVL</li> </ul>	<p><b>Haute-Normandie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TR = 70%</li> <li>- Peu d'ouvertures de sections Bac ASSP</li> <li>- Option Structure uniquement</li> </ul>
<p><b>Midi Pyrénées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TR = 93%</li> <li>- Dominante Structure</li> <li>- Bac SPVL sous représenté</li> <li>- Augmentation 2010-2011 du Bac ST2S</li> </ul>		<p><b>Champagne Ardenne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TR = 76%</li> <li>- Dominante Domicile</li> <li>- Evolution 2010-2011 marquée par une augmentation des effectifs du Bac SPVL et une diminution des effectifs du Bac ST2S</li> </ul>

### 2.1 – La politique du rectorat

#### Des interrogations exprimées dans les régions sur le positionnement du Bac ASSP

Le Bac ASSP reste un diplôme récent et encore relativement mal connu, non seulement des autres certificateurs, mais aussi et dans une moindre mesure au sein même de l'Education Nationale (au niveau académique). Les rectorats des 5 régions ciblées par l'étude jugent le positionnement du Bac ASSP encore flou.

Ils expriment d'abord une **difficulté à développer une filière en l'absence de visibilité sur les débouchés possibles**, tant au niveau des métiers accessibles que de la poursuite d'études.

La définition des métiers ciblés et des perspectives d'insertion des diplômés de niveau IV reste peu perceptible. Même si le référentiel des activités professionnelles définit les emplois accessibles pour l'option « à domicile<sup>4</sup> » comme pour l'option « en structure<sup>5</sup> », la perception majoritaire au niveau académique est que ces emplois ne correspondent pas à des besoins réels dans les régions investiguées et dans le contexte économique et budgétaire rencontré aujourd'hui par de nombreuses structures, de l'aide à domicile en particulier.

Surtout, le code de la santé publique ne mentionne pas aujourd'hui le Bac ASSP dans les profils de recrutement. Ces bacheliers ne pourront pas être embauchés dans le secteur hospitalier comme aide-soignant par exemple mais uniquement à des postes d'agent des services hospitaliers. Ils ne pourront pas se prévaloir d'un diplôme reconnu comme équivalent au diplôme d'aide-soignant, qui les autoriserait à postuler à ces postes. De même, dans le secteur de la Petite Enfance, le Bac ASSP n'est pas reconnu comme diplôme d'encadrement des jeunes enfants dans les structures d'accueil collectif, au même titre que le Diplôme d'Etat Auxiliaire de

---

<sup>4</sup> « Le baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » option « à domicile » donne accès à une diversité d'emplois dénommés différemment selon les secteurs. A titre d'exemples, ces emplois sont actuellement identifiés sous les terminologies suivantes :

- Assistant de responsable de secteur
- Responsable de petites unités en domicile collectif
- Maîtresse de maison, gouvernante
- Accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance
- Accueillant familial
- .... »

<sup>5</sup> « Le baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » option « En structure » donne accès à une diversité d'emplois dénommés différemment selon les secteurs. A titre d'exemples, ces emplois sont actuellement identifiés sous les terminologies suivantes :

- Assistant en soins et en santé communautaire
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées
- Maîtresse de maison, gouvernante
- Responsable hébergement
- Responsable de petites unités en domicile collectif
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance
- ... »

puériculture (DE AP) et le Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE). Les jeunes diplômés seraient alors embauchés sur les mêmes postes que les titulaires du CAP PE ou de l'ancien BEP CSS.

En même temps, la plupart des acteurs rencontrés au niveau académique soulignent que la vocation de l'Education Nationale est d'abord de « **former le citoyen** » **avant de « former à un métier »**. Même si le Bac ASSP est un bac professionnel, le « discours » des responsables des filières sanitaires et sociales témoigne d'une certaine prise de recul par rapport à la vocation théorique de la voie professionnelle d'amener à une insertion professionnelle immédiate. « *On sait bien que de nombreux bac pro ne débouchent pas en réalité vers l'emploi direct, mais plus vers des poursuites d'études* » (IEN).

#### Des craintes plus fortes sur l'insertion professionnelle des débouchés de l'option « à domicile »

Des rectorats (Limousin), compte tenu du fort déficit de soignants dans la région, « *depuis les aides-soignants jusqu'aux médecins* » comme le précise un IEN, n'anticipe aucun problème de débouchés pour les sortants de l'option « en structure ». Dans les EHPAD, et plus encore en milieu rural, les élèves sont déjà très bien accueillis et encadrés en stage du fait du manque d'aide-soignant et des perspectives de recrutement ouvertes aux futurs titulaires du Bac ASSP.

A contrario, dans l'aide à domicile, si les besoins existent, des interrogations sont exprimées : les associations vont-elles embaucher des profils diplômés de niveau IV? Les jeunes bacheliers vont-ils se satisfaire d'un travail à temps partiel au SMIC, ce qui représente l'essentiel des emplois proposés dans le secteur du domicile aujourd'hui ? En termes d'emploi, les possibilités perçues sont « *des emplois à petite responsabilité* » dans le secteur mais sans plus de précision. Nous verrons plus loin que les interrogations soulevées par l'option « à domicile » se posent dès la formation et la mise en stage.

#### La question des liens avec les autres certifications du secteur sanitaire et social

S'agissant du Bac ASSP, les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) rencontrés estiment que faute d'une définition précise des articulations avec les certifications professionnelles plus anciennes et largement reconnues par l'ensemble des employeurs (dans les conventions collectives mais aussi de manière globale) - les DE AS, DE AP, DE AMP, DE AVS qui restent implicitement les diplômes « de référence » - les débouchés réels du Bac ASSP demeurent à ce jour incertains. Ces articulations ne pouvant être définies du fait de l'écart de niveau entre ces diplômes de niveau V et le Bac ASSP en niveau IV. Un IEN souligne toutefois que malgré

cette absence d'articulation aujourd'hui, les premiers diplômés (en l'occurrence de l'option « en structure ») « *seront quand même probablement à la porte des écoles d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, voire des instituts de formation en soins infirmiers* ». Seront-ils pour autant bien préparés, armés pour réussir les concours à l'entrée des écoles de la santé ? Cela sera sans doute difficile mais les attentes sont grandes et, comme cet IEN le précise « *il faut espérer que les jurys tiendront compte du fait que la formation a quand même été renforcée par rapport à l'ex BEP CSS* », avec le passage de 8 semaines à 22 semaines de stages notamment.

### Un nouveau bac attractif, mais dont la vocation doit être affirmée

Néanmoins, ce nouveau bac professionnel a été perçu comme répondant à une réelle demande sociale des élèves et de leurs familles. Comme l'ex-BEP CSS, il est d'emblée apparu très attractif – même si les représentations qu'en ont les différents publics cibles apparaissent parfois s'écarter de sa vocation originelle (nous reviendrons sur ce point).

De plus, pour des élèves jeunes qui accèdent au Bac ASSP à l'issue d'une 3<sup>ème</sup> (et notamment après une 3<sup>ème</sup> Découverte Professionnelle<sup>6</sup>), fréquemment âgés de 15 ou 16 ans, il offre une voie intéressante qui leur permettra de s'orienter vers ces métiers exigeants dans quelques années, en leur laissant le temps d'ici là d'acquérir une certaine maturité.

Mais autant l'ex-BEP CSS était souvent perçu comme un diplôme apportant une première appréhension du secteur sanitaire et social, et visait d'abord des poursuites d'études vers des diplômes plus professionnalisant, autant le positionnement à un niveau supérieur du bac professionnel interroge sur sa vocation réelle : insertion professionnelle directe ? ou étape dans un parcours de formation ?

De ce point de vue, une similitude est perçue avec un autre bac professionnel : le Bac SPVL. Bien que ce dernier ait été créé dans un autre contexte (avant le passage au bac professionnel en 3 ans), un IEN compare ces deux bacs : « *le Bac ASSP est dans une situation similaire à celle qu'a connu le Bac SPVL : on acquiert des compétences mais on n'a pas un métier* » et in fine, les interrogations exprimées sur le positionnement du Bac ASSP par une majorité d'acteurs sont bien résumées par ce propos d'un autre IEN : « *le Bac ASSP, comme le Bac SPVL, est attractif et attire mais hormis s'insérer en contrat aidé non pérenne, quid de l'avenir des formés ?* ».

---

<sup>6</sup> En particulier en lycée professionnel en Classe « DP6 » avec un module de Découverte professionnelle de 6h hebdomadaire. Il existe aussi des classes « DP3 » en collège où l'option DP (3h hebdomadaire) peut être choisie.

## Des arbitrages régionaux, entre la prise en compte des consignes nationales et la « pression sociale »

**Si la plupart des régions rencontrées a souhaité s'inscrire dans la philosophie des « consignes nationales »**, incitant les rectorats à réduire les effectifs en Bac ASSP par rapport aux effectifs en BEP CSS et à maintenir les effectifs de la filière ST2S, on observe néanmoins des stratégies différentes.

Ainsi, comparativement aux capacités des sections de l'ex-BEP CSS :

- 2 régions ont maintenu les sections et les effectifs (Limousin, Nord Pas de Calais) ;
- 2 régions ont baissé les effectifs (Midi-Pyrénées, Haute-Normandie).
- 1 région a supprimé des sections et diminué les effectifs (Champagne Ardenne).

En Champagne-Ardenne, il y a eu dans l'ensemble un suivi des consignes et une diminution du nombre de jeunes formés en ASSP par rapport au BEP CSS : diminution du nombre de section et du nombre de places au sein des sections. En tout, 2,5 sections (soit 75 places) ont été supprimées. Les sections du BEP CSS étaient composées de 35-36 élèves, celles du Bac ASSP comprennent 30 élèves. Au total, la baisse des effectifs à l'entrée en formation avec la transition d'un diplôme à l'autre est de 24%, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (16%).

La Haute-Normandie a également considérablement réduit les capacités : alors qu'il y avait 518 places en BEP CSS en 2011 (288 public + 230 privé sous contrat), le Bac ASSP a eu seulement 386 places en 2011 et en 2012 (240 public + 146 privé sous contrat). La réduction a donc été supportée fortement par les établissements privés sous contrat. En fait, la plupart des sections antérieures qui formaient au BEP CSS ont été maintenues (hormis une) mais leur capacité a été réduite (les promotions sont passées de 30 à 15 dans certains établissements privés).

Le Limousin a maintenu les capacités antérieures : les effectifs sont restés stables avec 243 places de BEP CSS avant la réforme, transformées en 243 places en 2<sup>nde</sup> ASSP.

**Mais les acteurs locaux ont dû composer avec une « pression sociale » forte**, limitant les possibilités de réduire davantage les ouvertures ASSP par rapport aux BEP CSS. Le BEP était une filière très attractive, et diminuer trop abruptement les capacités aurait été très mal vécu.

Le cas des régions Nord Pas-de-Calais ou Midi-Pyrénées peut l'illustrer. Ainsi dans cette dernière région, un travail a été fait entre l'Inspection de l'Education Nationale (IEN), la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) et le service d'orientation. Si la consigne du Ministère était de ne pas ouvrir autant de Bac Pro ASSP qu'il y avait de BEP CSS, la pression sociale est telle sur ces filières qu'il n'était pas envisageable de faire moins de sections ASSP qu'il n'y avait de sections BEP CSS. L'idée a alors été de maintenir le nombre de sections de formation mais d'en diminuer la capacité : le nombre d'élèves par classe a ainsi été limité à 30-32 élèves (les effectifs dans les classes de BEP CSS étaient autour de 36 notamment dans des lycées privés).

En Haute-Normandie, le rectorat aurait souhaité réduire encore plus fortement les capacités qu'il ne l'a fait (anticipant aussi la difficulté à trouver les terrains de stage lorsque les 3 années seront en formation), mais les établissements ont demandé de tenir compte de la forte attractivité de l'ancien BEP CSS.

Selon les académies, les taux de pression varient entre 2 et 4 et en fonction de l'option considérée du Bac ASSP : ces taux sont très élevés pour l'option « en structure » (jusqu'à 4), alors que l'attractivité de l'option « à domicile » apparaît nettement moindre, avec des taux s'établissant parfois à 1,3 (dans un lycée rencontré), certains établissements soulignant même un manque de candidats.

S'y ajoutent des questions de **gestion des ressources internes au sein des établissements d'enseignement** publics et privés. Le repositionnement des équipes pédagogiques aurait été très difficile avec une réduction trop forte des places dans le nouveau bac professionnel. De plus, pour le secteur privé sous contrat en particulier, maintenir des capacités suffisantes dans une filière attractive est un enjeu de viabilité économique que certains directeurs d'établissement ont souligné.

#### [Différentes stratégies en termes de classes « bulles » ou « bourrelets »](#)

Ces classes n'existent que dans certaines régions. Ce sont des classes temporaires qui permettent aux élèves des dernières promotions de BEP CSS de passer en 1<sup>ère</sup> du Bac pro ASSP. Ces élèves feront donc un bac professionnel en 4 ans comme les anciennes promotions.

Sur les 5 régions ciblées dans le cadre de l'étude, 3 régions ont ouvert des classes dites « bourrelet » (Limousin, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais) et 2 n'en ont pas ouvert (Haute-Normandie, Champagne Ardenne). Il faut noter que le rectorat de

Champagne Ardenne évoque une consigne de la DGESCO expliquant que les sortants de BEP CSS n'avaient pas vocation à passer en Bac ASSP.

En Midi-Pyrénées, une consigne du recteur était de **ne pas perturber la filière ST2S** avec l'ouverture du Bac ASSP. Il s'agissait donc de diminuer la capacité du BEP CSS sans modifier les trajectoires des élèves. Des classes « bourrelets » ont été créées. Ces classes sont comptabilisées en plus de la capacité de Bac pro ASSP ouverte. Elles se fermeront dès que la dernière promotion des BEP CSS sera passée, soit dans 2 ans. Le risque était qu'il y ait trop de classes « bourrelets » et que les sortants de BEP CSS choisissent le Bac pro ASSP plutôt que le ST2S faisant ainsi diminuer les entrées en ST2S. La capacité des classes « bourrelets » a donc été calculée à partir du nombre de sortants du BEP CSS des anciennes promotions qui s'orientaient vers une 1<sup>ère</sup> d'adaptation ST2S. La soustraction du nombre de sortants BEP CSS à ce nombre estimé d'orientations vers le ST2S a déterminé la capacité des classes « bourrelets ». Les classes « bourrelets » ont finalement représenté la moitié de la capacité de 2<sup>nde</sup> mais tous les lycées n'ont pu en ouvrir en raison de locaux limités. Des enseignants contractuels ainsi que des heures supplémentaires assurent l'enseignement dans ces classes.

En Champagne-Ardenne, il n'y a pas eu d'ouverture de telles classes. La raison évoquée est que le rectorat n'a pas réduit pour l'instant les places en Bac ST2S, donc l'idée était de continuer à orienter les titulaires du BEP CSS vers ce bac. De plus, la création de ce type de classe aurait coûté cher, dans une situation où l'académie « rend des postes ». Toutefois, s'il y a des places de libres en 1<sup>ère</sup> ASSP, il est possible d'intégrer des élèves en cours de cycle du BEP CSS, mais cela n'a concerné que 10-15 élèves depuis la création du Bac pro ASSP.

#### [Le choix entre l'option « en structure » et l'option « à domicile » : des difficultés de développement de l'option « à domicile » qui amènent à revoir la répartition initiale](#)

Les rectorats, en concertation avec les directions d'établissements, ont effectué des arbitrages dans le choix d'ouvrir l'une ou l'autre des options, voire les deux. Mais les choix initiaux ont du être réexaminés au fil du temps, en particulier dans les régions qui avaient prévu d'ouvrir un nombre élevé de sections « à domicile ».

**Dans plusieurs régions le choix initial s'est porté sur la présence des 2 options dans tous les départements** avec pour certaines un premier objectif de répartition équilibrée : 50% des places dans chacune des deux options (Limousin, Nord Pas de Calais). **Dans d'autres régions, la primauté a été immédiatement donnée à**

**l'option Structure** : en Haute-Normandie, la DAFPIC avait choisi de ne pas ouvrir d'option « à domicile » en formation initiale, mais uniquement en formation continue.

Mais l'option « à domicile » a rapidement rencontré des difficultés de développement et les rectorats ont du adapter leurs stratégies.

En premier lieu, le **manque d'attractivité** pour les élèves et les familles est souligné, et confirme les craintes initiales que des établissements de formation pouvaient exprimer. Certains d'entre eux ont manqué de candidats et n'ont pu remplir les sections prévues.

En second lieu, la recherche et l'organisation des **périodes de formation professionnelles se sont révélés complexes** en raison notamment du jeune âge des élèves :

- le travail à domicile nécessite le plus souvent un véhicule individuel compte tenu des déplacements nombreux. Les élèves ne disposent pas de moyen de transport individuel et des intervenants sont réticents à prendre un stagiaire dans leur voiture ;
- les bénéficiaires (clients) des services n'acceptent pas toujours d'accueillir un stagiaire à leur domicile ;
- l'insuffisante professionnalisation de nombreux intervenants est un réel obstacle à l'encadrement des stagiaires. Beaucoup ne sont pas aptes, et cette difficulté se combine à la réticence des bénéficiaires eux-mêmes ;
- les métiers de l'aide à domicile impliquent une maturité que les lycéens n'ont pas encore acquise. Les représentations de toute une partie des bénéficiaires – notamment les personnes les plus âgées – peuvent constituer aussi une difficulté réelle.

Face aux réticences des responsables d'établissement et aux premières difficultés rencontrées dans le déroulement de la formation, les rectorats ont diminué le nombre de places en option « à domicile ». Mais cette répartition n'est pas encore stabilisée à ce jour et plusieurs rectorats envisagent de baisser encore la capacité de l'option « à domicile » pour la rentrée 2013.

**Dans le Limousin et le Nord Pas-de-Calais, l'objectif initial, de 50/50, a été revu et réajusté** à 2/3 des capacités pour l'option « en structure » contre 1/3 seulement pour l'option « à domicile ». Cette situation, au moment de l'enquête, restait sujette à évolution. Si un maintien de cette répartition a été préservé jusqu'ici - malgré l'insistance de certains lycées pour ne faire que l'option en structure – les IEN ou les DAFPIC des rectorats rencontrés estiment que cela devra être revu.

La particularité des autorités académiques du Limousin est d'avoir choisi de faire en sorte que la première année du bac pro (2<sup>nd</sup>e) soit indifférenciée, le choix de l'option ne s'imposant qu'en classe de 1<sup>ère</sup>. Cette solution semble pertinente compte tenu du jeune âge des élèves et de leur méconnaissance des métiers de la filière. La première année est donc en quelque sorte un tronc commun, et laisse le temps aux élèves de se déterminer avant de choisir en 1<sup>ère</sup> l'une des deux options.

Dans tous les cas, il paraît nécessaire aujourd'hui de mener une évaluation des besoins de l'aide à domicile, des terrains de stage potentiels, afin de statuer sur la répartition entre les 2 options.

La répartition des capacités entre les 2 options impacte également l'organisation des classes et des moyens. Ainsi, le rectorat de Limoges explique que la répartition actuelle de 2/3 – 1/3 pour une classe de 35 élèves n'est pas viable financièrement<sup>7</sup>. Différentes hypothèses sont envisagées telles que le regroupement des sections par option, chaque lycée proposant une classe avec une seule option. Cette réflexion sur l'organisation des 2 options est menée dans plusieurs rectorats qui ont maintenu le choix de proposer les deux options : présence des 2 options dans *tous* les établissements (mais souvent sur une classe) ou regroupement d'une classe par option donc le plus souvent une seule option par établissement.

---

<sup>7</sup> Car elle oblige à faire 3 groupes de TD (les 2 options ayant des TD différents, cette organisation oblige à avoir 2 groupes pour l'option « En Structure » qui compte davantage d'élèves, auquel s'ajoute le groupe « À domicile »).

## 2.2 – L’articulation avec les autres acteurs régionaux

### La perception du Bac ASSP par les représentants des autres certificateurs

#### **Entre faible connaissance...**

Les représentants rencontrés des différents certificateurs (DRJSCS, ARS, et DRAAF), ont le plus souvent une vision assez partielle du Bac ASSP. Tous n’ont pas une réelle connaissance du référentiel, et surtout ne perçoivent pas toujours avec précision comment il se positionne, au sein de l’ensemble des certifications des filières sanitaires et sociales.

Cela tient certainement d’abord à la jeunesse du nouveau Bac pro ASSP, et à la recomposition récente, et parfois encore en cours, de l’offre de formation proposée par les établissements publics ou privés de l’Education Nationale. Cela tient aussi au sentiment majoritaire selon lequel la création de ce bac professionnel est venue d’une décision de l’administration centrale (le Ministère de l’Education Nationale), sans grande concertation, en tout cas pour ce qu’en perçoivent ces acteurs au niveau régional.

Le cas de la région Champagne-Ardenne illustre cette situation. Globalement, les acteurs extérieurs à l’Education Nationale déplorent un manque d’information sur le Bac ASSP. Ainsi, la Région n’a pas engagé de réflexion sur ce bac professionnel. Elle a une vision très partielle de son contenu et de ces objectifs. Côté DRJSCS, le Bac ASSP est vu comme un diplôme sanitaire et social à caractère professionnel, mais la partie pratique apparaît moins approfondie. Sur le terrain, le professionnel est confronté à une analyse de pratique, des partenariats, de concertation : ce n’est pas intégré au Bac ASSP. « *Le diplôme est trop généraliste, il faudrait une plus grande spécialisation* ».

Ce point de vue semble partagé en région Midi-Pyrénées, où le représentant de l’ARS rencontré explique que le Bac ASSP se distingue des formations dites « professionnalisantes » que sont les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture, même s’ils ont des composantes de formation communes. Les formations de l’Education Nationale et de la Santé ont une approche par compétence mais il s’agit dans le premier cas d’une approche par rapport à des contenus et, dans le second cas, d’une approche par rapport à des savoirs professionnalisants. Au niveau des stages, les élèves en ASSP vont apprendre des soins, ils vont apprendre à être exécutants uniquement car la formation reste au niveau du contenu tandis qu’en formation professionnalisante, les élèves apprennent aussi à faire le choix de la bonne pratique, à identifier la pratique la plus pertinente. Ainsi, toujours d’après le

représentant de l'ARS, les diplômés de l'Education Nationale sanctionneraient un parcours de formation initiale et ne seraient pas professionnalisant. Le Bac ASSP n'est effectivement pas un diplôme d'exercice au sens où l'entend le Ministère de la Santé pour qui l'exercice des professions de santé est conditionné à la détention du diplôme correspondant.

### **... et fortes inquiétudes, voire aversion**

Peut-être cette méconnaissance du positionnement du nouveau bac est-elle la principale explication aux inquiétudes parfois fortes qu'il suscite, de la part des membres de DRJSCS et ARS dans plusieurs régions.

Des craintes sont fréquemment exprimées sur ses effets attendus. Deux points principaux « cristallisent » ces inquiétudes :

- la question de l'organisation des terrains de stage : les représentants des différents certificateurs soulignent que les difficultés à trouver des stages – qui préexistaient déjà avant l'apparition du Bac ASSP - vont probablement être accrues, d'autant que le nombre de semaines de stage a fortement progressé par rapport à l'ex-BEP CSS. Plusieurs interlocuteurs des différents services de l'Etat rencontrés expriment aussi le sentiment d'un manque de concertation sur cette question des terrains de stages (point sur lequel nous reviendrons) ;
- la question des conséquences d'une arrivée « massive » des premiers diplômés du Bac ASSP sur le marché du travail, en 2014. La plupart des acteurs rencontrés estime que ce bac ne permettra pas une insertion professionnelle directe comme les formations professionnalisantes que sont le DE AS, le DE AP et le DE AMP. L'importance du flux de ces nouveaux diplômés interroge à moyen terme, bien qu'il n'y ait pas de fortes craintes à court terme sur une éventuelle sélectivité plus forte du marché du travail susceptible de nuire aux diplômés de ces formations de niveau V.

Dans certaines régions (Champagne-Ardenne par exemple), malgré le manque d'information et de concertation, la Région craint une concurrence de ce bac pour les diplômés des formations sanitaires et sociales de niveau V relevant de sa responsabilité.

En Midi-Pyrénées, la Région a estimé le flux de diplômés supplémentaires dans le domaine de l'aide à la personne qui sortiront dans 2 ans à 760, avec une très petite minorité « à domicile ». A titre de comparaison, on comptait, en 2010, 900 nouveaux diplômés AS et 133 AP. La question du devenir de ces diplômés se pose avec acuité compte tenu de l'absence de trajectoire de formation ou professionnelle visible aujourd'hui.

## **Une attente forte existe pour une clarification des liens entre le nouveau bac professionnel et les certifications existantes des Ministères de la Santé et des Affaires Sociales.**

Plusieurs questions sous-jacentes sont posées :

- Quelles possibilités de préparations aux concours (aide-soignant, auxiliaire de puériculture...) seront offertes aux sortants du Bac ASSP ? Certaines écoles semblent avoir déjà prévu des possibilités via une étape complémentaire post-bac ; une partie des établissements de l'Education Nationale se dit même favorable à inclure directement un module spécifique de préparation à ces concours en dernière année ;
- Comment les Régions vont-elles arbitrer par rapport aux places ouvertes dans ces préparations ?
- Quelles passerelles entre les certifications de niveau IV (cela a été fait avec le Bac pro Services aux Personnes et aux Territoires (Agriculture), mais pas avec les Diplômes d'Etat de Moniteur Educateur et de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale<sup>8</sup>).
- Quels liens avec les certifications de niveau V (AS, AP, AMP) qui conditionnent encore aujourd'hui l'accès à de nombreux métiers dans le secteur sanitaire et social ? Des passerelles ne peuvent être mises en place qu'entre formations d'un même niveau : il ne peut pas y avoir de dispenses ou d'allègement de formation « en verticalité » du Bac ASSP vers les formations AS/AP/AMP. La question d'un éventuel repositionnement de ces certifications vers le niveau IV (encore loin d'être actée) pour permettre d'établir des passerelles est donc posée<sup>9</sup>. Par contre les détenteurs d'un Bac ASSP vont probablement bénéficier d'aménagements au niveau des concours AS et AP. Les négociations sont en cours pour un concours allégé.

## **Des tensions perceptibles avec les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ?**

Pour une partie des interlocuteurs rencontrés au sein des DRAAF, ce nouveau bac professionnel traduit des velléités du Ministère de l'Education Nationale de *prendre*

---

<sup>8</sup> Toutefois, ces deux diplômes ont des cibles professionnelles relativement éloignées de celles du bac ASSP.

<sup>9</sup> La rénovation du diplôme AS est programmée pour la rentrée 2013 mais cela paraît difficile, elle se fera probablement à la rentrée 2014. Les premiers bacheliers ASSP seront diplômés en 2014, cette date constitue donc une date butoir pour le Ministère de la santé. Le diplôme AP suivra sachant que, sur les 8 modules que comptent les formations AS et AP, 2 seulement ne sont pas équivalents.

*position* de manière plus volontariste sur le « marché » des formations du secteur sanitaire et sociale.

Ainsi, un interlocuteur rencontré dans l'une des DRAAF dit avoir perçu la création du Bac ASSP comme « *un bras de fer entre l'Agriculture et l'Education Nationale* » au niveau national sur la filière services aux personnes. La prééminence du Ministère de l'Education Nationale aurait ainsi contribué au *recentrage* du Bac SAPAT sur l'animation des territoires ruraux<sup>10</sup>, cœur de métier des filières agricoles. De ce fait, cet interlocuteur estime que « *on a abandonné la Petite Enfance et les Personnes âgées* ».

Sans aller jusque-là, en Champagne-Ardenne, on estime que la création du Bac SAPAT qui s'est faite en même temps que celle du Bac ASSP, a eu comme premier impact la création d'une situation concurrentielle (notamment pour l'option « à domicile »).

Les craintes exprimées plus haut en ce qui concerne les effets de l'arrivée de nouveaux diplômés sur le marché du travail s'expriment ici, allant même parfois jusqu'à l'évocation de possibles situations de *concurrence* entre diplômés, en raison d'une forte proximité entre les contenus et secteurs d'insertion des bacs ASSP et SAPAT. Cela n'est pas vrai partout. Dans certaines régions, les représentants des DRAAF rencontrés jugent au contraire ces situations concurrentielles limitées en raison des forts taux de pression que connaissent les deux filières, et du fait d'implantations différentes des centres de formations sur le territoire (plus fréquemment en agglomération du côté des établissements de l'Education Nationale, ou en zone rurale pour les lycées agricoles).

## Le regard des Régions

### ***La cartographie des formations sanitaires et sociales***

La cartographie de l'offre de formation relève du schéma des formations sanitaires et sociales. Cependant, dans ce cadre, la programmation des formations initiales relevant des certifications du Ministère de l'Education Nationale reste « à la main » des rectorats.

Se pose donc la question de la concertation et au-delà de l'articulation entre la programmation régionale des formations sanitaires et sociales pilotées par les Régions et la cartographie des formations pilotée par les rectorats.

---

<sup>10</sup> Si le Bac SAPAT peut cibler des débouchés vers les métiers d'Atsem, AS, IDE, agent de maison de retraite, il est néanmoins tourné davantage vers l'animation, le tourisme, le loisir dans le cadre d'une diversification des activités en milieu rural notamment (il prépare par exemple à l'activité des chambres d'hôtes en complément d'une activité agricole...).

**Cette concertation varie quelque peu d'une région à l'autre mais elle apparaît dans l'ensemble faible** – avec parfois des perceptions différentes selon l'interlocuteur dans une même région.

Ainsi, **en Champagne-Ardenne**, le rectorat souligne que le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) a travaillé avec le Conseil Régional pour la mise en place du Bac ASSP. Il participe également aux commissions spécifiques sur le secteur sanitaire et social du Conseil Régional. Un travail important a été réalisé également avec la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt pour éviter de cumuler à des endroits trop proches les formations aux bacs ASSP et SAPAT. Des contacts ont également eu lieu dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (le CPRDFP qui détermine les objectifs communs aux différents acteurs sur le territoire régional notamment en termes de filières de formation professionnelle initiale et continue<sup>11</sup>).

A l'inverse, la Région estime que le rectorat a élaboré sa programmation sans prendre en compte le schéma régional des formations sanitaires et sociales. De même, la DRJSCS estime qu'elle n'a pas du tout été associée à la cartographie de la formation par l'EN et la DRAAF. Plus globalement, elle déplore le manque de coordination, que la Région devrait selon elle impulser.

**En Nord Pas-de-Calais**, il y a également très peu de contacts entre les différents acteurs sur la question des ouvertures et des fermetures de sections de formation. La DRJSCS estime ne pas avoir assez d'éléments pour positionner le Bac ASSP par rapport aux autres formations sanitaires et sociales. Toutefois, les contacts sont réguliers dans le cadre de la mise en œuvre du CPRDFP, signé en 2011. Dans son prolongement, un Contrat d'Objectifs Sectoriel est en cours de rédaction. Cela implique notamment au rectorat et au Conseil Régional de se rencontrer régulièrement.

En **Midi-Pyrénées**, l'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales a été une première opportunité de concertation entre les différents certificateurs. La concertation entre la Région et le rectorat se développe lentement et plus facilement pour ce qui est des formations continues que des formations initiales.

En **Haute-Normandie** la Région programme les formations initiales (hors Education Nationale), les formations continues des demandeurs d'emploi et l'apprentissage

---

<sup>11</sup> Loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie

pendant que le rectorat effectue sa programmation de son côté. Globalement, la Région estime avoir été prévenue suffisamment tôt par le rectorat de la perspective de l'arrêt du BEP CSS et de la réduction programmée du nombre de places. Cela « embarrassait » la Région, qui cherchait à maintenir la proximité sur les territoires, le BEP présentant la particularité de résultats jugés « *décevants en termes d'insertion professionnelle en formation initiale mais bons en formation continue* ». Comme de nombreux jeunes en BEP CSS préparaient des concours des formations sanitaires et sociales de niveau V, la Région a préféré arbitrer en faveur d'une augmentation des places en préparation de ces concours (une centaine de places ouvertes environ).

La Région a ouvert à titre expérimental deux filières de formation ASSP dans le cadre de son programme de formations 2012/2013 en formation continue<sup>12</sup>.

Les acteurs rencontrés ont des avis divergents sur la concertation entre les certificateurs et avec la Région.

Le conseil régional souligne que chaque année, l'évolution de la carte des formations est soumise à l'ensemble des avis, dans le cadre des différentes instances existantes (comité directeur du C-PRDF<sup>13</sup>, commission C-PRDF du CCREFP, contrat d'objectif du secteur sanitaire et social<sup>14</sup>).

Le rectorat estime pour sa part que la concertation n'est sans doute pas suffisante. Par exemple, les commissions du C-PRDF ne sont pas ouvertes au corps des Inspecteurs de l'Education Nationale (seul le DAFPIC y est présent).

La DRJSCS souligne que la concertation n'est que formelle dans le cadre du C-PRDF (et du contrat d'objectif sanitaire et social) : « *chaque certificateur fait sa propre carte, et il y a eu un manque d'anticipation lors de la création de ce bac pro ASSP, imposé du niveau national* », sans réelle concertation entre le rectorat et la DRJSCS pour s'y préparer.

Dans le **Limousin**, la DRJSCS et l'ARS connaissent peu le Bac ASSP et se sentent peu concernés par ce diplôme « *qui est un diplôme de l'Education Nationale* ». Les échanges entre les acteurs sont rares même si, selon leurs dires, le dialogue entre les différents acteurs (Rectorat, Région, DRJSCS...) se noue à nouveau autour de l'évaluation et l'actualisation du schéma des formations sanitaires et sociales, qui impliquent des réunions avec la Région.

---

<sup>12</sup> Greta du Havre (20 places, dont 12 en BEP ASSP et 8 en bac pro) ; Mediafor (organisme privé) à Rouen (20 places également).

<sup>13</sup> Où sont représentés tous les ministères certificateurs, à l'exception de l'ARS.

<sup>14</sup> Où sont présents, en plus des certificateurs, les différentes branches professionnelles du san/soc/aide à dom et/ou leurs opca.

## ***L'enjeu des passerelles et du développement des cursus partiels pour les Régions***

Pour les Régions, l'articulation entre les acteurs institutionnels est nécessaire, car elle pré-détermine celle des parcours possibles des élèves, au sein des différentes filières. Mais la concertation au niveau régional apparaît d'une certaine manière « secondaire » par rapport aux décisions prises au niveau des différents ministères certificateurs, en particulier sur la question des passerelles entre les certifications, dont on sait l'importance qu'elles peuvent avoir, y compris sur la sécurisation des parcours professionnels<sup>15</sup>.

Ainsi, si des passerelles sont mises en place et que les élèves font jouer ces passerelles, l'économie de la formation initiale pour les Régions pourrait en être bouleversée. Quelques chiffres illustrent cette situation : on compte 20 000 places en 2<sup>nd</sup> ASSP à la rentrée 2011, avec un taux de réussite au bac de 80%, on estime le nombre de bacheliers ASSP à 16 000. Si un tiers d'entre eux environ s'oriente vers le concours d'aide-soignant, cela équivaut à 5000 candidats supplémentaires à ce concours pour 20 000 places en formation d'aide-soignant actuellement.

**Pour les Régions, il y a de forts enjeux financiers** : le coût des formations complètes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, ou a fortiori d'infirmier, représente des engagements importants. Si des passerelles sont créées (sous forme de reconnaissances d'équivalences partielles entre le BEP ASSP et les autres certifications de niveau V – et certaines existent déjà - et à terme pour le Bac ASSP avec les certifications de niveau IV) les Régions pourraient restructurer l'offre de formation en augmentant les possibilités de cursus partiels, au détriment des places en formation complète.

Les Régions soulignent cependant que cette question des passerelles n'est pas indépendante de leur usage, et donc de **la réalité de la territorialisation de l'offre de formation** : l'usage réel des passerelles ne dépend-t-il pas de la proximité géographique entre les filières ? Et même de leur présence dans un même établissement ? La présence ou non de filières de la santé ou du social dans les établissements de l'Education Nationale (à l'instar de filières de formation aide-soignant dans des lycées en Midi Pyrénées ou dans le Nord Pas de Calais) sera également déterminante, puisque l'existence de sections de formation de ces filières non seulement influence la volonté des sortants du Bac ASSP de préparer les

---

<sup>15</sup> A l'occasion de la publication du rapport annuel 2012 de la CNCP, son président (George Asseraf) estime que la construction de passerelles entre certifications qui permettraient de « faciliter les parcours de professionnalisation tout au long de la vie » est encore « loin d'être systématique, car chacun est attaché à son périmètre sectoriel et le champ de la formation est très concurrentiel ». AEF, le 25 mars 2013.

concours mais aussi favorise l'articulation entre les différentes formations (dans une logique de « filière ») a fortiori lorsque l'établissement propose des préparations à ces concours.

Certaines Régions plaident aussi pour une **meilleure coordination « technique »** entre les différents certificateurs, notamment pour harmoniser les dates d'obtention du Bac ASSP et celles des différents concours des autres formations sanitaires et sociales, afin d'éviter des ruptures de parcours.

### Une quasi absence de coordination entre les acteurs au niveau du territoire régional...

Comme indiqué, malgré le cadre global et l'opportunité de concertation qu'offre l'élaboration des schémas régionaux des formations sanitaires et sociales, la coordination entre les différents certificateurs est restée dans les faits limitée, du fait principalement d'un fort cloisonnement entre la Région et le rectorat, malgré la participation de ce dernier et des autres certificateurs à certaines instances (commissions du CPRDF ou du CCREFP).

Globalement, les rectorats semblent avoir réalisé des ouvertures et fermetures au coup par coup, dans un environnement très contraint, mais sans réelle stratégie d'ensemble et concertée jusqu'ici.

Néanmoins, cela n'exclut pas au cas par cas des habitudes de travail plus ou moins développées entre la Région et la DRJSCS, suite au transfert de la compétence sur les formations sanitaires et sociales, voire des relations bilatérales qui peuvent exister au niveau des chefs de services des formations sanitaires et sociales des Régions et les IEN en charges de ces filières au niveau du rectorat.

### ...mais un début de concertation face à la nécessité d'établir une cartographie de l'offre de formation cohérente

Dans certaines régions, on observe des initiatives partenariales plus fortes (mais limitées) entre les différents financeurs et certificateurs. Deux exemples peuvent l'illustrer.

En région Nord Pas-de-Calais, dans la suite du CPRDFP, tous les acteurs ont souhaité mettre en place un meilleur système de coordination. S'est créé ainsi **un système d'observation partenarial du secteur sanitaire et social** avec, dans un premier temps, la construction d'indicateurs. Y participent les acteurs suivants :

Région, Rectorat, ARS, DRJSCS, Pôle Emploi, Dirrecte, OPCA (ANFH, UNIFAF, CNFPT).

Créé depuis 1 an, l'objectif de ce système d'observation est principalement de chercher une cohérence dans la cartographie de formation, que ce soit pour la formation initiale ou pour la formation continue. Cela passe notamment par un accord de tous pour mettre à disposition les données existantes. Ce groupe est encore en phase de construction, il est actuellement en train de définir les indicateurs pertinents pour l'observation.

A terme, l'objectif est d'avoir une cartographie des formations commune entre l'Education Nationale et la Région, et surtout de mutualiser les lieux d'accueil des stagiaires, et donc de pouvoir répartir les places en stage par formation et par établissement. Les Conseils Généraux seront alors amenés à participer à ce groupe.

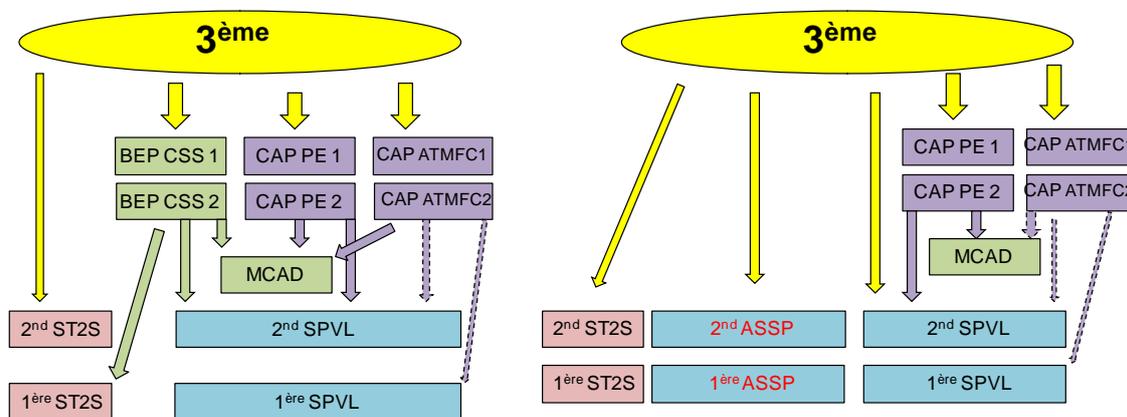
En Midi-Pyrénées, une **plateforme régionale des stages** a été mise en place à l'initiative de l'ARS et du Rectorat afin de coordonner la gestion des stages entre les différentes filières et optimiser au mieux leur exploitation dans un contexte de saturation. Ainsi, l'ARS finalise avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers un référentiel des stages régional : tous les terrains de stage sont répertoriés et une planification annuelle de l'occupation des terrains, en fonction des contraintes des différentes instituts, est mise en place. Pour « désengorger » les terrains, l'ARS examine les aménagements pédagogiques possibles. L'idée est, par exemple, de pouvoir décaler le démarrage d'un stage pour l'articuler avec les autres. Les aménagements peuvent aller jusqu'à réfléchir à un élargissement des encadrants de stage possible : les AS et AP dans le dernier tiers de la formation peuvent probablement encadrer des élèves ASSP.

Cette démarche de référentiel régional des stages associe l'ensemble des partenaires : les écoles, les établissements et leurs services pour réévaluer leur potentiel de stage (l'ARS va mener une étude qualitative des stages afin de renforcer le travail entre les écoles et les terrains et mettre en place des outils), l'IEN. L'ARS et l'EN se positionnent comme « facilitateurs » de l'instauration de cette gestion mutualisée ou au moins harmonisée des stages.

### **2.3 – L'impact sur les filières qui partagent le même vivier**

**La filière ASSP enrichit l'offre de formation dans le secteur sanitaire et social avec la création d'un nouveau bac professionnel.** Mais le fait qu'il s'agisse d'une création ex-nihilo, et non d'une rénovation, laisse craindre **une nouvelle répartition des effectifs au détriment des bacs existants.** Le vivier des classes de 3<sup>ème</sup> ne change pas a priori. L'objectif de la rénovation de la filière professionnelle est

d'amener la majorité des élèves jusqu'au bac. Les BEP disparaissent en tant que filières (ils ne sont qu'une certification intermédiaire de la filière bac professionnel), seuls les CAP subsistent. Le maintien des flux vers les bacs ST2S et SPVL suppose que seule la proportion des élèves qui auparavant entraient dans la vie professionnelle à la sortie du BEP poursuivent aujourd'hui vers le Bac ASSP.



Le BEP CSS constituait un vivier de recrutement majeur pour la MCAD, la filière SPVL et la filière ST2S. Les chiffres<sup>16</sup> suivants illustrent l'importance de ce vivier :

- 66% des élèves entrant en MCAD sont issus de la Terminale BEP CSS
- 70% des élèves entrant en 1<sup>ère</sup> SPVL sont issus de la Terminale BEP CSS
- 17% des élèves entrant en 1<sup>ère</sup> ST2S sont issus de la Terminale BEP CSS et 16% des entrants en terminale ST2S sont issus de la 1<sup>ère</sup> d'adaptation.

Or, dans le nouveau paysage à la sortie de 3<sup>ème</sup>, les jeux se refont entre le Bac ASSP, « prolongement naturel » du BEP CSS, le Bac ST2S et le Bac SPVL. L'orientation vers les CAP peut également être impactée.

### Le Bac ST2S soulève le plus d'inquiétudes

Le Bac ST2S est un bac technologique et n'a donc pas les mêmes finalités qu'un bac professionnel. Le premier prépare à une poursuite d'étude, avec des exigences plus fortes quant au niveau scolaire, tandis que le second vise, théoriquement, l'insertion professionnelle. Or, aujourd'hui, 40% des bacheliers professionnels poursuivraient vers les études supérieures<sup>17</sup>. Les bacs professionnels et technologiques peuvent

<sup>16</sup> Données 2010-2011 - DEPP

<sup>17</sup> Données de la DEPP citée dans Enquête sur les premiers pas de la généralisation du bac pro en 3 ans dans le champ du tertiaire – CPC études – 2010 n°3

être « mis en concurrence » par les élèves dans leurs choix d'orientation. L'impact du Bac ASSP le plus redouté est la baisse des effectifs entrants dans la filière ST2S au profit de la filière ASSP, plus facile d'accès mais d'un niveau scolaire inférieur. Dans 3 des 5 régions investiguées, une diminution des candidats à l'entrée en 2<sup>nd</sup> ST2S serait déjà amorcée.

Or le Bac S2TS prépare notamment au concours infirmier qui doit aujourd'hui rester attractif pour répondre aux forts besoins d'emploi des années à venir. Les enseignants rappellent que le Bac ASSP ne prépare pas à ce type de concours même s'il y aura toujours un ou deux élèves pour prouver le contraire.

Si le flux qui s'orientait vers la filière ST2S à l'issue de la 3<sup>ème</sup> se maintient, le flux qui rejoignait cette filière à l'issue du BEP CSS par la 1<sup>ère</sup> d'adaptation disparaît. Or ce dernier était relativement important : 40% des BEP CSS intégraient la filière ST2S en Champagne Ardenne par exemple. Inversement, on peut estimer à 30% environ les effectifs en Terminale ST2S issus du BEP CSS.

Comme expliqué plus haut, afin de limiter ce phénomène à court terme, le rectorat de Toulouse a constitué des « classes bourrelets » dont l'effectif ne dépasse pas l'effectif des sortants de BEP CSS auquel est soustrait l'effectif qui s'orientait vers la filière ST2S dans les promotions précédentes.

La question qui se pose est donc de savoir comment maintenir le nombre de diplômés du Bac ST2S sachant que la passerelle depuis le BEP CSS n'existe plus : faut-il ouvrir plus largement la filière ST2S dès la 2<sup>nd</sup> ? ou bien créer une passerelle de la filière ASSP vers la filière ST2S à l'issue de la 2<sup>nd</sup> ou de la 1<sup>ère</sup> ?

#### [Le Bac SPVL : entre la poursuite d'une diminution des effectifs et une augmentation du taux de pression](#)

La filière SPVL est une « petite » filière au sens où elle compte peu d'élèves en formation : 3500 environ en 1<sup>ère</sup> année au niveau national contre plus de 20 000 pour les bacs ST2S et ASSP. Cette filière s'est peu développée en raison notamment d'un manque de visibilité sur les débouchés. Le rectorat de Toulouse précise avoir résisté à la forte demande des lycées lors de la création de cette filière. Seules 2 sections avaient été ouvertes dans cette académie (contre 26 sections ST2S et 24 sections ASSP). L'Académie de Limoges avait ouvert 3 sections, 2 subsistent aujourd'hui, l'Académie de Reims 1 section pour laquelle une baisse du nombre de places de 30 à 18 est envisagée à la rentrée 2013, l'Académie de Rouen prévoit de fermer 3 des 6 sections SPVL à la prochaine rentrée.

Le faible nombre d'ouvertures résulte essentiellement du manque d'attractivité de cette filière et non de la création du Bac ASSP. Le retard pris dans la réforme de ce bac professionnel explique aussi un certain « attentisme » observé dans les régions,

des inspecteurs de l'Education Nationale s'interrogeant sur les effets du passage au bac pro en 3 ans. Les rectorats sont dans l'expectative espérant une rénovation du référentiel qui permettrait d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Or, cette rénovation n'est pas actée à ce jour. Son principal obstacle est le caractère interministériel du Bac SPVL (construit en partenariat avec les départements ministériels Jeunesse et Sport et Affaires Sociales) et traduit à nouveau la difficulté de concertation et d'articulation entre les différents certificateurs. Dans tous les cas, les ouvertures se font dorénavant à capacité constante au sein des académies et le Bac SPVL n'est prioritaire dans aucune des académies rencontrées. Seul le rectorat de Lille note une augmentation du taux de pression pour cette filière - les élèves refusés en ASSP s'orientant alors vers le Bac SPVL - et envisage au contraire des ouvertures de sections. Effectivement, si le nombre de places en ASSP est inférieur au nombre de places en BEP CSS, on peut supposer que les élèves qui se seraient orientés vers un BEP CSS et qui n'ont pas accès aujourd'hui au Bac ASSP s'orientent alors vers le Bac SPVL. A moins qu'ils ne changent totalement de secteur : selon un inspecteur, compte tenu de l'absence de débouchés visibles pour les bac professionnel du secteur sanitaire et social (et, concernant plus particulièrement le Bac SPVL, du contexte professionnel difficile de certains emplois de médiation sociale qui exigent une maturité que n'auront pas des élèves « jeunes » à la sortie d'un bac pro en 3 ans), il faut inciter les élèves à aller vers d'autres bac professionnels, moins attractifs a priori mais offrant de réels débouchés tels que le bac pro « Hygiène, propreté, stérilisation et assainissement » par exemple.

### Un devenir perçu comme incertain pour la MCAD

La MCAD est la plus petite filière du secteur sanitaire et social de l'Education Nationale en nombre d'élèves : 2500 élèves environ en 2011. Dans une des régions investiguées, le Limousin, le rectorat avait antérieurement opté pour la fermeture des sections scolaires MCAD suite aux restrictions budgétaires (seuls les GRETA et un lycée privé assurent cette formation). Pourtant, elle était parfois perçue comme une formation bien adaptée pour des personnes sortant du BEP CSS et visant un cursus professionnalisant court.

Avec la disparition des BEP, le principal vivier des MCAD disparaît et leur avenir semble compromis : elle était alimentée à 66% par le BEP CSS, à 6% par le CAP ATMFC et 2% par le CAP PE<sup>18</sup>. Les investigations de terrain ont mis en évidence 2 types de stratégie :

---

<sup>18</sup> Données 2010-2011 - DEPP

- la diminution des sections MCAD suite à la diminution du vivier : 4 sections sur 5 seront fermées à la rentrée 2013 en Haute Normandie, 6 sections sur 13 en Nord Pas de Calais.
- le maintien du nombre de sections MCAD en développant les CAP pour compenser la perte d'une partie du vivier que constituaient les diplômés du BEP CSS. Il s'agit essentiellement du CAP ATMFC. Le CAP PE est également une voie d'accès possible vers la MCAD mais les sections scolaires sont rares, voire inexistantes dans certaines régions (en Nord Pas de Calais par exemple), l'essentiel des diplômés étant acquis par la voie de la formation continue et surtout en candidatures individuelles. La formation MCAD « vivote » en Midi Pyrénées selon les mots d'un inspecteur, mais elle est perçue comme porteuse car elle répond aux besoins du secteur de l'aide à domicile et la stratégie est de maintenir les capacités dans un premier temps. Le rectorat de Reims partage cette stratégie en misant sur le développement des CAP.

Le maintien d'un diplôme intermédiaire dans la filière ASSP, le BEP ASSP, offre une dernière option à la MCAD qui est d'être alimentée par des élèves pourvus du BEP ASSP mais n'ayant pas souhaité, ou pu, poursuivre jusqu'au bac. Cependant cette dernière option est contraire aux objectifs de la réforme du bac pro en 3 ans qui est d'amener l'ensemble des élèves jusqu'au bac.

### Des perspectives pour le CAP ATMFC

D'après un inspecteur, le CAP ATMFC, après des débuts difficiles, aurait trouvé sa place aujourd'hui dans le secteur sanitaire et social. Il serait véritablement reconnu comme un diplôme de ce secteur et non plus positionné dans le secteur des collectivités. Le CAP ATMFC offre des perspectives d'insertion professionnelle.

Ainsi, suite à la disparition du BEP CSS, le CAP ATMFC peut être positionné comme :

- un diplôme de niveau V encore possible pour les élèves ne pouvant poursuivre jusqu'au bac ;
- un vivier pour la MCAD en rapprochant les sections respectives dans les mêmes établissements afin de faciliter la constitution de ce flux ;
- une passerelle possible vers la filière ASSP à condition que des places en 1<sup>ère</sup> ASSP soient prévues à cet effet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Plus globalement, la question du CAP ATMFC renvoie à la question plus générale de l'impact de la disparition des BEP sur les CAP que les rectorats ne peuvent encore aujourd'hui évaluer.

## 2.4 – La mise en œuvre du Bac ASSP dans les lycées

### La recomposition de l'offre de formation dans les établissements

Les équipes de direction des établissements rencontrés ont appliqué les consignes rectorales et fait évoluer leur offre de formation pour intégrer l'arrivée du nouveau bac professionnel.

**La baisse des capacités dans le nouveau Bac ASSP par rapport à l'ex BEP CSS a surtout affecté les établissements privés sous contrat en Haute-Normandie, mais les diminutions ont été plus globales dans d'autres régions (Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées).**

A titre d'illustration, pour l'un des établissements privés sous contrat de Haute-Normandie, la restructuration de l'offre de formation s'est effectivement traduite par une forte diminution des capacités :

- avant la réforme l'établissement comptait : 4 classes de BEP CSS (trois en 2 ans et une en 1 an pour des sortants de seconde en réorientation) avec une capacité de 4 x 35 places = 140 places par année.
- Avec la création du Bac ASSP : 2 classes x 35 places par an, soit 70 par année.

Seule l'option « en structure » a été ouverte dans l'établissement. Car dans l'aide à domicile, il y avait déjà la MCAD, qui va cependant disparaître car elle ne sera plus alimentée avec la disparition du BEP CSS. Surtout, ce n'était pas la demande des élèves et familles. « *Or, proposer des formations qui attirent est capital pour un établissement privé sous contrat, sinon, il est impossible de s'en sortir financièrement* » (responsable d'établissement). Enfin la réalité du marché du travail (faibles salaires offerts, emplois précaires...) n'aurait pas permis selon les interlocuteurs rencontrés dans cet établissement d'offrir des débouchés suffisants.

Parallèlement, l'établissement a ouvert une classe supplémentaire de seconde GT (2 classes au lieu d'une seule avant) et en BTS SP3S. La volonté est plutôt de développer la filière technologique.

**Dans les lycées, l'arrêt du BEP CSS a d'abord nécessité de revoir les équilibres entre des formations pour lesquelles il constituait jusqu'alors le vivier principal d'élèves.**

En Haute-Normandie, des établissements qui proposaient des capacités d'accueil en MCAD (niveau V) ou en SPVL (niveau IV) ont fortement réduit les places dans ces formations, voire les ont supprimées.

Dans le Limousin, une section de la filière ST2S a fermé à Brive en raison du manque de candidats et a été remplacée par une section STL (Sciences et techniques de laboratoires). Une section ST2S a ouvert à Ussel (décision actée par le recteur et le président de Région comme une priorité commune, parmi 5 demandes d'établissements). Dans la filière SPVL deux sections existent aujourd'hui proposées par deux lycées privés. Une troisième a fermé.

**Ce nouveau bac suscite les mêmes interrogations au niveau des établissements que celles soulevées dans les rectorats, sur son positionnement et les perspectives d'insertion des diplômés.** Les établissements rencontrés jugent cependant qu'il est encore trop tôt pour se prononcer.

Certains d'entre eux estiment que ce nouveau bac professionnel est « *une super-passerelle, ou un tremplin, pour des poursuites d'études, avec une préparation aux concours (AS, AP, voire IDE)* », et ce même si c'est un concours de niveau V. Des lycées proposent d'ailleurs des classes préparatoires aux concours IDE, AS/AP, ou aux formations sociales, accessibles dès la sortie du Bac ASSP.

Enfin, l'une des équipes de direction rencontrée (dans un établissement de formation public) rapproche ce questionnement sur les débouchés du coût de la filière « *la filière coûte cher, notamment en terme de coût horaire, pour 30 élèves par classe (en enseignants, matériels, locaux, place...).* Former des gens à des tâches complexes, c'est bien, mais pour quelle insertion ? ».

### Des équipes pédagogiques peu préparées

**Pour constituer les équipes pédagogiques de la filière ASSP la plupart des établissements rencontrés ont fait appel aux anciennes équipes de la filière BEP CSS.**

Ces équipes se disent peu préparées à ce nouveau bac professionnel mais il est en même temps une occasion de revoir les pratiques pédagogiques. Ainsi, l'un des établissements rencontrés en Haute Normandie souligne que certains enseignants de BEP CSS s'étaient d'une certaine manière « spécialisés » sans doute à l'excès, faisaient leurs cours dans leur discipline mais sans tenir compte de la cohérence globale et de la complémentarité des enseignements. Le nouveau bac les a obligés à rompre avec cela, à raisonner par pôles, et non plus séparément les uns des autres. Le référentiel intègre aussi beaucoup plus qu'avant les contextes professionnels.

Dans cet établissement, de manière plus anecdotique, on notera que, quelques professeurs qui étaient proches de la retraite ont préféré anticiper leur départ, se sentant peu capables de s'adapter à ces nouvelles pratiques pédagogiques. Mais hormis cela, les autres professeurs rencontrés semblent apprécier cette nouvelle façon de travailler, qui implique plus de coopération entre enseignants.

**La mise en place du Bac ASSP a donc nécessité de former les équipes au nouveau référentiel, de retravailler les pratiques pédagogiques.**

Ainsi, en Haute-Normandie, le rectorat fait des sessions de formation (3 à 4 journées, dans le cadre du plan académique de formation), et utilise aussi des relais (sites institutionnels du Ministère de l'Education Nationale, guide d'accompagnement national du Bac ASSP...).

Les enseignants que nous avons pu rencontrer dans quelques lycées (Haute-Normandie, Limousin) estiment que le travail réalisé au niveau des pratiques pédagogiques au cours des deux premières années de mise en œuvre du Bac ASSP a été plutôt enrichissant. Elles ont du être retravaillées, les enseignements étant beaucoup plus reliés aux situations professionnelles rencontrées par les élèves. Pour l'illustrer, ce propos d'une enseignante peut être rapporté : « *En BEP, on pouvait en biologie asséner un cours sur l'appareil locomoteur, sans donner un seul cas concret. Maintenant, on part d'une situation. Par exemple, on va parler de l'appareil immunitaire à partir de la situation d'un enfant qui de la fièvre* ».

La seule difficulté perçue dans l'organisation des enseignements tient dans le détail des programmes : « *il faut revoir la progression entre les 3 années, certaines matières sont à retravailler avant d'autres, pour favoriser la cohérence globale* ».

Le travail sur des projets (en animation et en éducation à la santé) est globalement apprécié par les élèves, car cela les place en dynamique, ils se trouvent moins « passifs » face à un enseignement dispensé. Ils doivent analyser, évaluer, prendre du recul.

**Les équipes découvrent de nouveaux secteurs professionnels de stage et d'insertion**, qui, en intégrant les secteurs de l'aide à domicile et du handicap, sont élargis par rapport à ceux du BEP CSS. Mais l'absence d'expérience des équipes dans ces domaines limite les apports et échanges théorie/pratique.

Enfin, comme les autres acteurs, les enseignants disent manquer de visibilité sur les débouchés professionnels et les poursuites d'études possibles à la sortie du Bac ASSP.

## Les terrains de stage : un frein au développement de la filière ?

Les terrains de stage cristallisent un certain nombre de difficultés, dont certaines ont déjà été énoncées précédemment, mais auxquelles les responsables d'établissement et les équipes pédagogiques se trouvent directement confrontées.

Ces difficultés sont d'ordres multiples :

- On a vu plus haut que la majorité des équipes pédagogiques n'avait jamais travaillé avec les employeurs des secteurs de l'aide à domicile et du handicap dans lesquels les élèves doivent faire des stages. La relation est donc à construire et la recherche de stage ainsi que leur organisation concrète est complexe pour les premières promotions<sup>19</sup>;
- Des employeurs, dans le secteur de l'aide à domicile et le secteur hospitalier notamment, sont réticents à prendre des stagiaires mineurs.
- Les caractéristiques de l'intervention à domicile créent des obstacles spécifiques à l'intégration de stagiaires dans ce secteur (problème de transport, contraintes du travail au domicile du particulier, etc.) ;
- Le manque de professionnalisation des intervenants à domicile, le plus souvent peu ou pas diplômés, peut être un obstacle à l'encadrement des élèves. Certains verraient dans ces élèves des concurrents potentiels et le travail en stage comme une intrusion dans leur relation avec les clients/bénéficiaires.
- Les terrains de stage sont globalement surchargés en raison du nombre de formations déjà existantes (relevant des différents certificateurs des domaines Santé, Social, Agriculture, Travail) ;
- Enfin, les stages au domicile doivent être évalués par les enseignants qui, jusque-là étaient totalement absents des terrains. Ces évaluations auront lieu en terminale et les équipes ne savent pas encore aujourd'hui sous quelles modalités elles pourront se dérouler dans le cadre du domicile.

En l'absence de mise en situation professionnelle possible, des craintes sont exprimées par certaines équipes pédagogiques de ne pouvoir évaluer toutes les compétences, alors que cette évaluation est indispensable à l'obtention du diplôme.

---

<sup>19</sup> Mais certains enseignants rencontrés (Limousin) soulignent ensuite des retours intéressants et prometteurs des « premières portes qu'ils ont réussies à ouvrir » dans ce secteur de l'aide à domicile. Si les employeurs sont parfois réticents au prime abord, ils sont très positifs et souhaitent reprendre des élèves après une première expérience de stage.

Pour remédier à ces difficultés, des amorces de réflexions sont en cours : redéploiement des temps d'enseignements professionnels<sup>20</sup> en Haute Normandie, gestion mutualisée des stages en Midi Pyrénées...

### Des représentations erronées de la part des élèves

On note tout d'abord des **profils d'élèves identiques à ceux qui entraînent en BEP CSS avec le projet de s'occuper d'enfants comme dominant à l'entrée en formation**. Dans les 5 régions de l'étude, l'attractivité de la formation est très forte. Cependant, les élèves de 3<sup>ème</sup> n'ont le plus souvent qu'une connaissance partielle de ce nouveau bac, n'ont pas connaissance de l'ensemble des stages qu'ils devront effectuer, y compris dans des domaines de la formation qui a priori les intéressent moins : les personnes âgées en institution ou à domicile, ou le handicap.

De nombreux élèves voient dans ce nouveau bac une filière alternative pour accéder à un emploi dans le domaine de la petite enfance, en crèche en particulier. Or, les débouchés dans ce type de structure sont loin d'être assurés : comme expliqué précédemment le Bac ASSP ne faisant pas partie aujourd'hui des diplômes reconnus dans les structures d'accueil de la petite enfance (dont le DE AP et le DE EJE), les jeunes diplômés intégreront ce secteur sur les mêmes postes que les titulaires d'un CAP PE ou de l'ancien BEP CSS. Dans une moindre mesure, une partie des élèves, à l'entrée, vise la préparation des concours AS, AP ou IDE. Comme les élèves de l'ex-BEP CSS, ils ne connaissent pas l'existence des 2 options et, se représentent mal le travail de soins et accompagnement de la personne. Des enseignants alertent sur « *Le risque d'une déception en cours de formation* ».

**Une réelle méconnaissance des métiers auxquels prépare la filière ASSP** est donc observée. Il y a nécessité de mieux informer les élèves et les familles, selon les équipes pédagogiques rencontrées, pour lutter contre les fausses représentations. D'autant qu'aujourd'hui, les premiers diplômés n'étant pas encore sortis, il est difficile d'avoir une réelle visibilité. Mais de nombreux élèves ont conscience que la réussite des concours d'écoles (AS, AP...) sera aujourd'hui la meilleure garantie d'une bonne insertion professionnelle. La majorité des enseignants estime d'ailleurs que les diplômés privilégieront des poursuites d'études.

**Des établissements mettent en exergue la pertinence d'une seconde indifférenciée pour préparer le choix de l'option** (en structure ou à domicile), en laissant à l'élève le temps de se « forger » une opinion, et de déterminer ce qui lui correspond le mieux.

---

<sup>20</sup> Préparation à des poursuites d'études ; préparation à des formations de secourisme ; à la prévention des risques d'activités physiques...

Si aujourd'hui, on observe très majoritairement un fort rejet de l'option « à domicile » de la part des élèves interrogés en amont de l'entrée en formation Bac ASSP, les évolutions en cours de formation ne sont pas rares. On voit ainsi certains élèves de 2<sup>nd</sup> ou 1<sup>ère</sup> affirmer une satisfaction vis-à-vis de l'option « à domicile » a posteriori : « *c'est très varié* », « *on fait tout au domicile : les courses, l'accompagnement, des activités, l'aide-ménagère...* ».

On identifie aussi des parcours d'élèves de 1<sup>ère</sup> ayant fait le choix de s'orienter vers les personnes âgées en structure, après avoir changé d'avis, suite à un stage souvent, alors qu'ils souhaitaient, à l'entrée, s'orienter vers les métiers de la petite enfance.

Il faut souligner enfin que les élèves ont fréquemment des projets de poursuites d'études, via les concours aux écoles de formations AS, AP voire d'IDE, les formations de type AMP et a fortiori AVS étant moins « populaires ». Très probablement, ils intégreront alors des classes préparatoires à ces concours, souvent très sélectifs avec des candidats diplômés de l'enseignement supérieur.

Une enquête réalisée par un établissement de Haute-Normandie auprès des élèves de 2<sup>nd</sup> et 1<sup>ère</sup> ASSP tend à confirmer que les projets professionnels et le désir de poursuite d'étude peuvent évoluer au cours de la formation.

Ainsi, en seconde ASSP :

- le projet professionnel cité est « infirmier » (36%), auxiliaire de puériculture (20%), aide-soignant (12%), moniteur éducateur (8%), AMP (8%)
- 80% envisagent de poursuivre leurs études à l'issue du Bac ASSP

En classe de 1<sup>ère</sup> ASSP :

- le projet professionnel cité est « infirmier » (36%), aide-soignant (26%), moniteur éducateur (14%), auxiliaire de puériculture (11%), AMP (7%)
- 93% envisagent de poursuivre leurs études à l'issue du bac ASSP.

Même si l'échantillon est insuffisant pour autoriser une extrapolation des résultats, l'enquête apporte quelques enseignements intéressants. Tout d'abord, on constate que l'essentiel des élèves envisage une poursuite d'étude à l'issue du bac et de manière plus marquée encore en classe de 1<sup>ère</sup>. D'après ces données, moins de 10% des élèves envisageraient une insertion professionnelle directe, une fois leur bac en poche, ce qui est très faible pour une formation dite professionnelle. Cette évolution en cours de cursus est-elle un choix par défaut, parce que peu de possibilités d'insertion professionnelle directe ont été présentées aux élèves ou simplement, comme nous le verrons plus loin, en raison du contexte de crise économique dans lequel sortiront les premiers diplômés qui incite à favoriser la poursuite d'étude ? ou bien est-elle une orientation choisie après avoir mûri un projet professionnel ? Ensuite, l'enquête montre que, parmi les différents projets

professionnels, seul celui d'infirmier est stable entre les 2 années : que ce soit en 2<sup>nd</sup> ou en 1<sup>ère</sup>, un peu plus d'un tiers des élèves souhaitent s'orienter vers la formation d'infirmier. N'y a-t-il pas ici un fort risque de déception pour ces élèves, les enseignants rappelant que ce Bac ASSP ne prépare pas au concours infirmier ? et les craintes de voir se vider la filière ST2S au profit de la filière ASSP avec comme conséquence une diminution du potentiel de candidat à l'entrée en formation infirmier ne se vérifie-t-elles pas ? Enfin, on constate une diminution des projets vers le secteur de la Petite Enfance : 20% des élèves de seconde visent une poursuite vers le diplôme AP et ils ne sont plus que 11% en 1<sup>ère</sup> à envisager cette orientation. Cette diminution se fait au profit des projets vers le diplôme aide-soignant mais aussi vers le diplôme de moniteur-éducateur qui est un diplôme de niveau IV. Si les diplômes de niveau V sont les plus cités, la filière ASSP ouvre de nouveaux horizons vers d'autres diplômes de niveau IV, notamment du secteur social, qui restent encore largement méconnus des lycées.

### **Partie 3 : Analyse des modèles régionaux d'impact d'une rénovation de diplôme sur la cartographie de l'offre de formation en région**

---

La rénovation du bac professionnel et la création du Bac ASSP découlent d'une directive nationale qui s'impose aux académies. Leur marge de manœuvre est donc relativement limitée. Il est important de rappeler cet élément car l'essentiel des interlocuteurs rencontrés au sein même de l'Education Nationale (inspecteurs, responsables d'établissements, enseignants) émet des doutes sur la pertinence de ce bac compte tenu, comme nous l'avons vu plus haut, de l'absence de visibilité sur l'insertion professionnelle et des blocages actuels existants sur la poursuite d'études vers les formations des ministères de la santé et des affaires sociales. La critique est parfois plus large remettant en question la réforme du bac professionnel en 3 ans, la baisse de niveau que cela semble induire et le risque perçu de dévalorisation de ce diplôme sur le marché du travail. D'autres voix soutiennent que seule une politique volontariste peut contribuer à améliorer à long terme le système de formation, quitte à aller parfois à l'encontre de l'intérêt de court terme.

Quelle que soit leur propre analyse, les académies ont donc dû fermer à la rentrée 2011 les sections du BEP CSS et ouvrir des sections du Bac ASSP. Leur marge de manœuvre réside théoriquement dans le nombre de places et leur localisation sur le territoire académique. Cette marge de manœuvre reste théorique puisque ces ouvertures se font au sein du système de formation existant, dans les locaux et avec les équipes pédagogiques en place, et doivent intégrer les élèves en cours de cursus (les sortants de 3<sup>ème</sup> générale auxquels il faut proposer une poursuite d'étude).

Dans un premier temps, les choix des académies se sont donc faits à la marge :

- nombre de places à ouvrir mais dans une proportion limitée afin de ne pas déstabiliser les établissements en remettant en cause leur activité actuelle (nombre d'élèves, équipes enseignantes, locaux) ;
- choix et localisation des options à ouvrir entre l'option « à domicile » et l'option « en structure ».

Ces choix se sont accompagnés de nombreux questionnements liés aux effets que l'on peut anticiper de la création de cette nouvelle filière : effets sur les autres filières, effets sur les choix d'orientation des élèves, effets sur les autres certificateurs. Nos interlocuteurs, dans le cadre des investigations menées un an après la mise en place du Bac ASSP, en sont restés au stade du questionnement et de la formulation d'hypothèses. Ils n'ont pas mentionné de stratégies de redéfinition profonde de la carte des formations sur le plus long terme probablement parce que ces stratégies relèvent aussi de choix politiques de développement.

### **3.1 – Les rectorats s'appuient sur leur visibilité de l'insertion professionnelle des futurs diplômés dans leur marge de manœuvre**

La création du Bac ASSP montre que la **première préoccupation des rectorats dans l'ouverture d'une nouvelle filière de formation est l'identification des débouchés professionnels** possibles et plus particulièrement sur le marché du travail local. Même si cette préoccupation est effectivement fondamentale pour une formation dite professionnelle, il est intéressant de noter que, entre la mission de l'Education Nationale de « former le citoyen » et la mission de « préparer à un métier », la seconde l'emporte sur le terrain. Ainsi, en réponse à la réforme du bac ASSP, les rectorats rencontrés évoquent en premier lieu l'absence de visibilité sur les débouchés possibles comme explication de leur réticence à l'ouverture des nouvelles sections.

Les choix des rectorats se sont situés par rapport à la consigne de ne pas ouvrir autant de places en 2<sup>nde</sup> ASSP qu'il n'y avait de places en BEP CSS et en fonction de la perception du marché du travail local. Ainsi, l'étude identifie deux types de choix stratégiques :

- **Le rectorat identifie un besoin des employeurs sur le territoire par rapport à ce diplôme, il opte pour le maintien (ou quasi-maintien) des effectifs** entre l'ancienne formation BEP CSS et la nouvelle formation Bac ASSP. C'est le cas sur l'académie de Limoges. Plus précisément, le rectorat a perçu une réponse possible aux besoins d'emplois du secteur de l'aide à domicile sur le territoire grâce à ce diplôme. Le rectorat de Lille soutient également l'existence de besoins dans ce secteur. **L'option « à domicile » a bénéficié d'une attention particulière dans ces 2 académies** avec une volonté de mailler l'ensemble du territoire malgré les réticences des établissements. Un diagnostic sur les besoins des employeurs de l'aide à domicile est en cours au rectorat de Limoges.
- **Le rectorat anticipe des difficultés d'insertion professionnelle sur le territoire**, il opte pour une politique volontariste de baisse des effectifs en ASSP par rapport aux effectifs de l'ancienne formation BEP CSS. Les académies de Rouen et de Reims ont ainsi diminué le nombre de places, en maintenant le nombre de sections pour la première et en diminuant également le nombre de sections pour la seconde. L'option la moins attractive, l'option « à domicile » a été immédiatement abandonnée dans l'académie de Rouen. A noter que cette dernière a fait supporter la baisse des effectifs essentiellement par les établissements privés.

**Les rectorats doivent concilier leurs choix stratégiques avec les souhaits et contraintes des établissements, confrontés directement à la demande des**

**familles et guidés par la volonté de maintenir leur activité**, soit les effectifs d'élèves. Compte tenu de la forte attractivité de l'ancien BEP CSS et par glissement du nouveau Bac ASSP, il était difficilement envisageable pour les rectorats de fermer des sections. Ils ont opté majoritairement pour une stratégie moins douloureuse qui est de diminuer un peu les effectifs pour tous plutôt que de supprimer tout l'effectif pour quelques-uns.

Enfin, une préoccupation de rationalité a guidé les choix des rectorats : les ouvertures de filière ASSP se sont faites dans les établissements où pré existaient des équipes enseignantes et du matériel adéquats c'est-à-dire les anciennes équipes et locaux de la filière BEP CSS, même si, comme on a pu le voir, l'adaptation des enseignants au nouveau référentiel n'en a pas été facile pour autant.

#### Des ajustements suite aux premiers retours des établissements sur le déroulement de la formation

Au cours de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, **les établissements ont fait remonter aux rectorats les principales difficultés rencontrées**. Le cas de l'option « à domicile » est parlant. Les établissements rencontrent des difficultés importantes de mise en œuvre de cette option : manque de candidats, extrême difficulté à trouver des terrains de stage qui en plus des conséquences sur le déroulement de la formation, fait craindre de réelles difficultés d'insertion professionnelle, avec de fortes incertitudes pour des diplômés de niveau IV, dans un contexte économique et budgétaire très difficile dans le secteur. **Ce retour limite considérablement l'ouverture de sections « à domicile », voire les remet en question, du moins par la voie scolaire (formation initiale).**

#### Des consignes parfois confuses et sujettes à interprétation

La consigne de ne pas ouvrir autant de places en ASSP qu'il n'y en avait en BEP CSS est respectée par tous les inspecteurs rencontrés, de même que la préoccupation de ne pas voir les effectifs diminuer dans la filière ST2S. Mais **d'autres consignes, plus floues et aléatoires circulent**. Des inspecteurs regrettent l'interdiction de proposer des secondes indifférenciées et le choix obligatoire de l'option « à domicile » ou « en structure » à ce niveau. Or selon la DGESCO, la possibilité d'avoir des secondes indifférenciées et d'orienter les élèves vers l'une ou l'autre des 2 options en classe de 1<sup>ère</sup> uniquement est tout à fait ouverte. Une autre consigne énoncée est que les sortants de BEP CSS n'ont pas vocation à rejoindre la filière ASSP, afin notamment de maintenir les flux vers la filière ST2S. En réponse à cette consigne, une des académies rencontrées n'a pas ouvert de classes bourrelets

tandis que 2 autres académies en ont ouverts, justement pour permettre aux sortants de BEP CSS de rejoindre la filière ASSP et d'aller jusqu'au bac.

Si ces éléments semblent à première vue anecdotiques, ils témoignent d'une circulation descendante des consignes nationales pas toujours optimale.

### 3.2 – Les catégories d'effets identifiés

#### Les effets sur le « cylindrage » de l'offre de formations

Un effet de la réforme du Bac professionnel est « **l'assèchement** » du vivier de recrutement que constituait le BEP pour des filières existantes. Le BEP CSS alimentait notamment, comme nous l'avons vu plus haut, la MCAD, le Bac SPVL et le Bac ST2S.

A ce niveau, deux stratégies sont mentionnées au niveau des académies :

- **la fermeture de sections en anticipation de la baisse des effectifs** dans ces filières. C'est le cas pour la MCAD dans 2 des académies investiguées à laquelle s'ajoute la réduction du nombre de sections SPVL dans l'une d'entre elles.
- **la recherche d'actions permettant de maintenir un vivier de recrutement.** Les 2 académies qui soutiennent la MCAD, par exemple, s'appuient sur le développement des CAP, notamment le CAP ATMFC, pour alimenter la MCAD. Pour ce faire, les sections CAP ATMFC et MCAD doivent être rapprochées au sein de mêmes établissements afin d'encourager ce parcours. Mais c'est la filière ST2S qui fait l'objet de la plus grande attention avec la mise en place d'actions qui permettent le maintien du flux d'élèves vers cette filière (absence ou effectif limité dans les classes bourrelets notamment). Ces actions ne portent néanmoins que sur la dernière promotion du BEP CSS et ne constituent pas une stratégie de long terme.

**La différence de stratégie adoptée s'explique par l'enjeu porté par la filière.** La filière ST2S est soutenue au niveau national parce que la politique nationale en terme d'éducation est de favoriser l'accès aux filières générales et technologiques afin d'ouvrir l'enseignement supérieur au plus grand nombre. L'ouverture d'une filière professionnelle ne doit donc pas se faire au détriment des premières. La filière ST2S est également surveillée de près parce qu'elle alimente en partie les concours infirmiers qui déplorent un manque de candidats. A l'inverse, la MCAD ou le Bac SPVL ne sont pas perçus comme prioritaires : la première probablement parce qu'un diplôme équivalent du Ministère des Affaires Sociales, le DE AVS, est déjà largement installé sur le marché du travail et parce que le secteur de l'aide à domicile reste peu

attractif pour des lycéens (cette section avait déjà été « sacrifiée » par des restrictions budgétaires dans une académie), le second parce que les débouchés professionnels sont encore mal identifiés.

### **Les stratégies de maintien des flux vers la filière ST2S à plus long terme.**

Si la définition du nombre de places à ouvrir ou non en classe « bourrelet » permet de jouer sur les flux vers la filière ST2S pour la dernière promotion de BEP CSS, la redistribution des effectifs à partir de la 3<sup>ème</sup> générale dépend en partie des politiques de sélection des établissements. Il semble qu'il n'y ait pas eu, à ce niveau, de consigne nationale ou académique. En effet, deux possibilités s'offrent aux établissements :

- **le maintien de la sélection à l'issue de la 3<sup>ème</sup> générale pour une entrée en 2<sup>nde</sup> ST2S telle qu'elle existait avant la disparition du BEP CSS**, mais alors l'effectif dans cette filière diminue puisque le parcours par la 1<sup>ère</sup> d'adaptation n'existe plus. Les élèves qui auraient accédé à la filière ST2S par le BEPCSS et la 1<sup>ère</sup> d'adaptation n'y accèdent plus et intègrent un bac pro ASSP. Le nombre de places en ASSP est inférieur au nombre antérieur de places en BEP CSS, les candidats qui n'auront pas eu accès à la 2<sup>nde</sup> ASSP pourront s'orienter vers la 2<sup>nde</sup> SPVL. Le taux de pression à l'entrée de cette dernière devrait augmenter.
- **l'élargissement du recrutement à l'entrée en ST2S dès la 3<sup>ème</sup> générale afin de combler la perte des entrées par la 1<sup>ère</sup> d'adaptation**. Les élèves, qui auraient intégré un BEP CSS, s'engagent aujourd'hui dans la filière ST2S dès la classe de seconde mais ne bénéficient plus d'un parcours d'adaptation. Cette stratégie sous-entend une baisse des exigences à l'entrée dans la filière ST2S ou bien nécessite une remise à niveau de ces élèves.

Ainsi, **la redistribution des effectifs va en partie dépendre du repositionnement, sur la filière ST2S ou sur la filière ASSP, fait par les établissements, des élèves qui, avant la réforme, auraient suivi le parcours BEP CSS et 1<sup>ère</sup> d'adaptation**. A moins qu'il n'existe une passerelle de la filière ASSP vers la filière ST2S.

### Les effets sur les choix d'orientation des élèves

Mais la redistribution des effectifs se fait, en face de l'offre proposée par les établissements, en fonction de la demande des élèves.

La création du Bac ASSP enrichit les formations sanitaires et sociales en introduisant une nouvelle spécialité professionnelle. La réforme du bac professionnel supprime un diplôme de niveau V, ne laissant subsister que les CAP (et seulement un diplôme

intermédiaire au niveau du BEP). **Les choix d'orientation des élèves se redéfinissent.**

La nouvelle organisation des filières de formation du secteur sanitaire et social propose aux sortants de 3<sup>ème</sup> générale, trois bacs dont deux bacs professionnels (Bac ASSP et Bac SPVL) et un bac technologique (Bac ST2S). **Les choix d'orientation des élèves dépendent du caractère propédeutique ou professionnalisant de la filière, du degré de différenciation entre les 3 diplômes et de leur accès plus ou moins ouvert par les établissements.** La difficulté d'anticipation de cette redistribution des effectifs et les craintes de voir la filière ST2S se vider proviennent en partie de la faible insertion professionnelle directe anticipée aujourd'hui à l'issue du Bac ASSP et de son caractère probablement propédeutique, au même titre que le Bac ST2S, même si le contenu des 2 diplômes est très différent. Le profil des entrants en formation d'aide-soignant, d'une part, et d'infirmier, d'autre part illustre cette problématique. On compte en 2010, parmi les reçus au concours d'aide-soignant, 18% de détenteurs d'un BEP CSS, 10% de détenteurs d'un Bac ST2S, 11% de détenteurs d'un bac professionnel<sup>21</sup>. Par contre, 30% environ des reçus au concours infirmiers sont détenteurs d'un Bac ST2S tandis que les bacs professionnels y sont très peu représentés. Si l'on constate donc une différence notable entre les différents bacs pour l'accès à la formation d'infirmier, cette différence s'estompe pour l'accès à la formation d'aide-soignant. Par contre, le Bac SPVL se trouve dans une situation particulière du fait de sa très faible représentation dans les établissements de l'Education Nationale.

**Le Bac ASSP bénéficie d'une très forte attractivité à son ouverture** mais l'évolution de la demande à long terme est liée à la place que les employeurs accorderont aux diplômés des premières promotions qui se présenteront sur le marché du travail, au potentiel de poursuites d'études offert par ce diplôme, et, plus précisément à la facilité d'accès aux formations AS et AP, que ce soit par la mise en œuvre de passerelles ou par un taux de réussite élevé aux concours d'accès à ces écoles. Ce dernier point peut modifier les stratégies des élèves. En effet, on sait que pour contourner la très forte sélectivité des concours à l'entrée en formations (ce qui est le cas des professions soignantes), les élèves sont tentés de faire jouer tout ce qui peut augmenter leurs chances de réussites. Ainsi, si l'accès à la formation d'aide-soignant est facilité par la détention d'un Bac ASSP, les candidats potentiels auront tendance à privilégier ce parcours au détriment d'un Bac ST2S, qui tout en étant plus exigeant scolairement ne propose pas de passerelle vers les formations AS et AP.

---

<sup>21</sup> Enquête Ecole 2010 - DREES

**Enfin, la question de l'orientation vers un diplôme de niveau V se pose.** Amener l'essentiel des élèves jusqu'à un diplôme de niveau IV est a priori un objectif partagé mais des élèves peuvent souhaiter s'orienter vers un parcours scolaire court et donc un CAP. Les CAP verraient alors leurs effectifs gonflés.

Par ailleurs, des inspecteurs et enseignants alertent sur **le risque d'augmentation des abandons en cours de formation**, et donc des sorties sans diplôme, suite à l'allongement de la durée du cursus. Tous les élèves n'ont pas le bagage nécessaire à la poursuite d'un cursus en 3 ans. En conséquence, le choix a été fait au niveau national de maintenir un diplôme intermédiaire, le BEP ASSP. Le risque est alors que les élèves arrêtent à ce niveau de diplôme, notamment si le Bac ASSP n'offre pas de passerelles supplémentaires, ce qui est contraire à l'objectif poursuivi par la réforme du bac professionnel en 3 ans. En même temps, cette certification intermédiaire peut se voir dévalorisée par l'existence d'un niveau bac, crainte qui dépasse la filière sanitaire et sociale et fait suite plus largement à la réforme du bac professionnel en 3 ans : « Déconnecté de la formation et de l'emploi déclaré « intermédiaire » comment le BEP pourra-t-il jouer son rôle de signal d'aptitudes sur le marché du travail »<sup>22</sup>.

#### Les effets sur les autres certificateurs

La disparition d'un diplôme de niveau V, le BEP CSS, au profit d'un diplôme de niveau IV, le Bac ASSP, a un effet plus large sur l'ensemble des certifications du secteur qui est **la nécessité de revoir l'articulation entre les diplômes** : les passerelles d'entrée qui faisaient référence au BEP CSS (cas de la quasi-totalité des diplômes de niveau V des ministères des affaires sociales et de la santé) ne sont plus valables. La question de leur adaptation se pose. Elle est du ressort des certificateurs au niveau national et implique une concertation entre eux.

Or cette adaptation ne peut se faire trivialement en raison de l'écart de niveau entre le Bac ASSP, de niveau IV, et les diplômes des ministères de la santé et des affaires sociales visés qui restent de niveau V.

Deux scénarios peuvent être envisagés :

- **les diplômes des Ministères de la Santé et du Sociales restent au niveau V et seules des dispenses d'épreuves à l'entrée en formation sont mises en place avec le diplôme intermédiaire du Bac ASSP.** Mais ce scénario anéanti l'objectif poursuivi par la politique de l'Education Nationale qui est d'amener le plus grand nombre d'élèves au niveau IV, puisqu'il incite les candidats potentiels au concours d'aide-soignant, qui est une des principales motivations des élèves entrant dans la filière sanitaire et sociale, à s'arrêter au

---

<sup>22</sup> Enquête sur les premiers pas de la généralisation du bac pro en 3 ans dans le champ tertiaire – CPC études – 2010 n°3

BEP ASSP. De plus, la valeur ajoutée du Bac ASSP par rapport au BEP disparaît puisque les élèves iront poursuivre leur formation dans une autre filière.

- **les certifications visées suivent le mouvement et passent au niveau IV.** Des passerelles, voire même des équivalences, sont mises en place entre le Bac ASSP et ces formations des Ministères de la Santé et des Affaires sociales.

Ce dernier scénario est actuellement à l'étude pour les formations AS et AP du ministère de la santé sans qu'aucune réponse ne puisse être donnée à ce jour. En effet, une telle évolution, si les différents interlocuteurs rencontrés s'accordent pour dire qu'elle est justifiée compte tenu du niveau réel des entrants en formation d'aide-soignant (près de la moitié de bacheliers) et des exigences croissantes du métier, impacte les conditions d'emploi de ces professionnels et accroît les coûts salariaux.

### **3.3 – Les orientations régionales et l'évolution de la cartographie de l'offre de formation**

Plusieurs modèles d'adaptation de l'offre de formation au sein de l'Education Nationale peuvent être identifiés, guidés par des orientations politiques : volonté de privilégier la voie générale et technologique ou au contraire de veiller à développer la voie professionnelle de niveau IV, choix de maintenir, ou au moins en partie, l'offre de formation de niveau V en comblant la perte des BEP par le développement des CAP.

Un premier modèle est celui d'une **réorientation partielle des flux au profit de la voie générale et technologique**. Il concerne les régions qui ont fait le choix d'une réduction relativement forte des capacités de formation du Bac ASSP par rapport aux capacités de l'ancien BEP CSS. La Haute-Normandie (et peut être la Champagne-Ardenne) semblent dans ce cas. Ce choix peut également partiellement tenir compte du positionnement et des rapports existants en région entre les différents certificateurs, et avec le partenaire régional : dans une région où les autres certificateurs sont particulièrement bien implantés, avec un partenariat bien établi avec la Région, et où les besoins de recrutement anticipés dans les métiers de niveau V et IV du sanitaire et social apparaissent déjà largement pourvus par l'offre de formation pré-existante, le développement d'une filière professionnelle peut sembler en effet relativement difficile.

Dans le cas de la Champagne-Ardenne, le choix a été d'accompagner cette réorientation des flux d'un développement des CAP (CAP PE, CAP ATMFC), afin de maintenir une offre de formation professionnelle de niveau V.

Un second modèle est celui d'un **maintien, voire d'un développement ciblé de la voie professionnelle au niveau IV**, en fonction à la fois du « taux de pression » (demande sociale), de la complémentarité possible du nouveau bac professionnel avec d'autres formations (internes à l'Education Nationale ou plus globale), des débouchés potentiels observés sur le territoire régional et aussi d'une « stratégie » plus ou moins volontariste au niveau académique. Les académies de Limoges et de Lille rentreraient dans cette catégorie (en ce sens qu'on maintient le nombre de sections et les capacités du Bac ASSP au niveau des places de l'ex-BEP CSS et qu'on veille à proposer les deux options).

Ce développement peut éventuellement être « encouragé » (mais pas nécessairement) par un jugement relativement critique de la Région vis-à-vis de l'offre de formation d'autres certificateurs (qu'elle finance) que le Ministère de l'Education Nationale, ou du moins la volonté de favoriser une certaine mise en concurrence pour faire évoluer cette offre. Nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe 5 ci-dessous.

Un troisième modèle est celui d'une **mixité plus grande des voies de formation professionnelle et technologique au sein d'une même filière** (en l'occurrence sanitaire et sociale). Sans être forcément une alternative exclusive, il peut au contraire être « combiné » selon le cas avec les deux modèles précédents, l'académie faisant le choix de privilégier éventuellement un développement plus marqué de la voie professionnelle et/ou de la voie technologique en fonction de la composition de ses effectifs scolaires et de l'équilibre recherché entre ces voies.

Même si cela dépasse peut être l'horizon temporel de l'étude d'impact de la réforme et peut difficilement ressortir d'une analyse de la recomposition de l'offre de formation alors que les effets du Bac ASSP sont loin d'être stabilisés, on peut imaginer une possible évolution à long terme vers un modèle **d'indifférenciation croissante entre les voies professionnelles et technologiques au sein de la filière sanitaire et sociale**. Cette hypothèse est également évoquée par des enseignants de la filière restauration dans l'Enquête sur les premiers pas de la généralisation du bac pro en 3 ans dans le champ du tertiaire : « il y a deux bacs en 3 ans : un bac pro et un bac techno. Il y en a un qui va sauter. Le bac techno va disparaître, le bac pro sera modifié petit à petit et le maximum de pratique sera renvoyé aux entreprises. Un bac techno-pro sera constitué ». <sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> CPC études – 2010 n°3 –p121

### 3.4 - La nécessité d'assurer le cylindrage des formations

La mise en œuvre des orientations académiques implique **une cohérence des formations au niveau de chaque établissement ou au moins du territoire correspondant à l'aire de mobilité des élèves.**

En effet, les lycéens sont peu mobiles et leurs choix d'orientation se portent en premier lieu sur les formations proposées dans l'établissement dans lequel ils se trouvent déjà. Parce que l'augmentation de la distance entre le lieu d'habitation et le lieu de formation complexifie le déroulement de cette dernière mais aussi parce que le choix des familles se fait en fonction de l'information disponible et que les formations les mieux connues sont les plus proches du lieu de résidence. Ainsi la proximité géographique des formations détermine largement les parcours des élèves.

**La concentration de plusieurs formations relevant d'un même domaine d'activité** crée à la fois des économies d'échelle (en termes de locaux, matériel et équipes enseignantes), une dynamique pédagogique et facilite le lien avec les employeurs pour la recherche des stages mais aussi pour la future insertion professionnelle des jeunes diplômés en augmentant la visibilité et le poids de l'établissement auprès de ces employeurs.

Il s'agit de raisonner en termes de parcours de formation et de proposer, dans un même établissement, les différentes filières sanitaires et sociales (CAP ATMFC, la MCAD, le Bac ASSP, le Bac ST2S et le Bac SPVL) permettant aux élèves de se construire un parcours en enchaînant plusieurs cursus. Les filières sont alors regroupées en Pôle par grand domaine d'activité, **un pôle santé social** par exemple pour le domaine qui nous intéresse. Mais la pertinence d'un tel regroupement dépasse les seules filières de l'Education Nationale et concerne également les filières des ministères de la santé et du social. Ainsi, intégrer des filières aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou aide médico-psychologique au sein d'un même établissement favoriserait les parcours à l'issue du Bac ASSP. Ce mouvement de regroupement est déjà en marche sur certains territoires. Il implique une coordination entre les certificateurs au niveau national afin de mettre en place les passerelles nécessaires et une concertation au niveau régional afin d'assurer une cartographie des formations raisonnée.

### **3.5 - De nombreux freins à la redéfinition de la carte des formations**

Si la carte des formations est nécessairement impactée par la création d'une nouvelle certification, **les effets ne peuvent être réellement observés qu'avec un recul de quelques années.**

Ainsi, dans le cas de la création du Bac ASSP, dans aucune des 5 régions observées on ne peut identifier à *ce jour* des évolutions tangibles de la cartographie des formations sanitaires et sociales (hormis bien sûr la cartographie propre des établissements de formation relevant des autorités académiques, pour les diplômes qui sont directement de leur ressort). Globalement, **les Régions et les autres certificateurs sont dans l'expectative, et au mieux en sont au stade des hypothèses, encore très conditionnelles et incertaines, sur les évolutions futures envisageables.**

**Et si la constitution de pôles de formation santé social est en cours de réflexion dans plusieurs régions, elle ne se fait pas sans heurts :** les formations des Ministères de la santé et des Affaires sociales sont assurées par des organismes spécifiques (organismes relevant de centres hospitaliers, de la Croix Rouge, d'associations...) et sont financées, pour ce qui relève de la formation initiale, par les conseils régionaux. Le transfert à l'Education Nationale de ces filières signifie une perte d'activité pour ces organismes. Il est aussi perçu, par les associations et institutions gestionnaires comme une perte d'expérience et de compétences pour l'ensemble de la filière qui ont fait leur preuve jusqu'à aujourd'hui dans la professionnalisation du secteur. Du côté de l'Education Nationale, le transfert n'est pas toujours aisé non plus compte tenu notamment des exigences de diplôme et/ou d'exercice professionnel pour les formateurs. On peut voir dans ces difficultés l'affrontement entre deux cultures : une culture enseignement, les équipes pédagogiques étant avant tout des enseignants et une culture métier, les équipes pédagogiques étant avant tout des professionnels.

### **3.6 – Hypothèses sur les différents modèles régionaux de l'impact attendu de la réforme sur la cartographie de l'offre de formation**

On peut anticiper plusieurs modèles possibles (quatre selon nous), qui traduisent différentes stratégies (pour partie « nationales » et régionales).

Les modèles présentés – du moins les trois premiers d'entre eux – peuvent paraître caricaturaux, mais ils « poussent le trait » volontairement afin de délimiter des évolutions et configurations possibles relativement généralisables à toute réforme de diplôme, bien que l'on parle ici de l'exemple des formations sanitaires et sociales.

Le quatrième modèle donne à voir une évolution « médiane », qui est celle qui nous apparaît la plus plausible, à moyen terme.

#### Une stratégie « de complémentarité » : la constitution d'une offre « en tronc commun » de premier niveau, et le développement des cursus partiels en spécialisation

Dans ce premier modèle (ou scénario) le nouveau bac pro permet de donner en 3 ans une première formation « de base » à des jeunes sortant de 3<sup>ème</sup>, ou pour certains rentrant en 1<sup>ère</sup> professionnelle après un CAP ou une autre formation professionnelle, avec une première « pré-spécialisation » (selon l'option choisie, « à domicile », ou « en structure »).

Les futurs diplômés visent principalement l'accès à un concours (AS, AP...) et/ou ambitionnent à terme une poursuite d'études « longues » (BTS SP3S ou BTS ESF par exemple pour les meilleurs d'entre eux).

Certaines écoles peuvent d'ailleurs proposer une préparation aux concours des formations sanitaires et sociales. Un module de ce type pourrait-il même éventuellement être directement intégré dans la formation du Bac ASSP ?

L'impact de la création du bac pro, dans ce modèle, se résume ainsi :

- tendance à une réduction des capacités de formation au sein de l'Education Nationale : si la vocation des sortants du nouveau bac pro vise d'abord la réussite à ces concours, les capacités ne peuvent être trop fortement augmentées, puisqu'il n'y a pas de débouchés supplémentaires générés sur le marché du travail (on n'accède à l'emploi qu'avec le « sésame » d'un diplôme professionnel reconnu).
- « pression » sur les autres certificateurs (notamment de la part des Régions) pour qu'ils favorisent le développement de cursus partiels : si un nouveau flux de diplômés sortant du Bac ASSP se présente relativement bien armé pour réussir les concours AS, AP, on imagine difficilement qu'ils ne bénéficient pas

de certains allègements de formation (ayant déjà suivi 3 ans de formation au préalable). Les Régions, privilégiant l'efficacité et la baisse du coût global, seront tentées de réduire le nombre de places AS, AP... en formation complète.

- Pour que ce modèle fonctionne, cela nécessite une condition préalable : une « entente », au niveau national, entre les différents certificateurs, concrétisée d'une part par l'harmonisation des niveaux (on ne peut concevoir raisonnablement qu'un Bac ASSP vise la préparation à des concours de diplômes de niveau V) ; et d'autre part une formalisation des passerelles entre le Bac ASSP et ces autres certifications, portées au niveau IV.

### Une stratégie « concurrentielle » : la recomposition de l'offre autour du nouveau diplôme

L'hypothèse de départ est ici totalement différente. Alors que le modèle précédent suppose, pour être viable, d'une part que des conditions permissives soient « négociées » au niveau national entre les certificateurs (harmonisation des niveaux et question des passerelles) et, d'autre part, que les employeurs aient d'une certaine manière une position neutre, sinon bienveillante vis-à-vis des sortants de la nouvelle formation, ces conditions ne sont pas réunies dans ce second modèle.

L'offre de formation ici se recompose du fait de plusieurs facteurs :

- Les Régions arbitrent en faveur de la nouvelle certification, pour des raisons de coûts. Elles y voient l'opportunité de réduire considérablement leurs engagements financiers (en cursus complets), qu'elles jugent trop élevés, alors que de nouveaux diplômés dont la certification présente de leur point de vue des proximités fortes (nombreuses unités de formation de fait très proches) ont déjà des acquis appréciables ;
- Elles choisissent éventuellement - en contrepartie de baisser le nombre de places de formation initiale dans les autres certifications (AS, AP...) - de développer les places en formation continue et/ou les préparations aux concours. Le pari implicite étant que les futurs sortants du Bac ASSP pourront accéder à un premier poste dans une structure employeuse et compléteront leur cursus en formation continue ou en VAE, ou bien tenteront les concours à l'issue de la formation initiale.
- Les employeurs sont tentés eux-aussi de faire jouer une certaine concurrence, pris dans leurs propres contraintes budgétaires. Ils voient opportunément l'arrivée de ces nouveaux diplômés, même s'ils ont un diplôme de niveau IV qui ne leur permet pas nécessairement d'exercer tout de suite des fonctions d'AS ou d'AP de manière autonome. Le nouveau Bac ASSP est alors

positionné comme « un premier sas » ou un « tremplin » vers l'emploi, une étape transitoire dans laquelle les diplômés n'accèdent pas à des niveaux de qualification (et de rémunération) immédiatement en rapport avec leur qualification. Ce système est favorisé au moins pendant quelques années, car il permet à l'employeur d'une certaine manière de tester, ou de pré-recruter, des candidats.

- Pour les autres certificateurs, cette concurrence d'un nouveau diplôme est plus rude. Les arbitrages des Régions les obligeront certainement à terme à réévaluer leur offre de formation, a priori à la baisse, hormis dans les régions où la relation forte avec les employeurs développée depuis des années leur permettrait de se maintenir.

### Une stratégie « de résistance » à l'arrivée d'une nouvelle certification et de maintien de l'offre de formation existante

Ce troisième modèle présente à la fois des similitudes avec le précédent et des différences importantes.

Du côté des similitudes, il se caractérise par une absence d'accord entre les certificateurs au niveau national (qui exclut le premier scénario de la complémentarité), par une position des Régions favorisant une certaine « mise en concurrence » entre les certificateurs afin de remettre en question des positions acquises.

Du côté des différences, deux principales divergences s'observent :

- Les employeurs continuent à afficher un scepticisme sur la nouvelle certification et son positionnement. Ils continuent à privilégier le recours à une offre de formation antérieure ayant « fait ses preuves », même s'ils réduisent le volume global des recrutements dans un contexte économique difficile.
- Sans « pression » forte des Régions, et forts de leur ancrage auprès des employeurs, les autres certificateurs font le choix de maintenir leur offre de formation au niveau actuel.
- Les sortants de la nouvelle certification – ici le Bac ASSP – se voyant refuser des débouchés directs, et ne parvenant qu'à la marge à réussir des concours très sélectifs, arrivent dans une situation « bloquée ». La nouvelle formation perd progressivement de l'attractivité, ne trouvant pas réellement sa place, ou devient un « sas » temporaire, où s'engouffrent des élèves après des choix en partie « par défaut », dont les meilleurs seulement se sortent en se réorientant en cours d'études ou en prolongeant vers d'autres filières.

Dans ce modèle (ou scénario), personne n'est gagnant en réalité. En effet, une partie des diplômés du Bac ASSP, au regard des flux importants, viendront de toute manière concurrencer l'accès des diplômés AS, AP... à des postes, même de manière indirecte (par exemple après un recrutement préalable à un niveau ASH suivi de formation continue AS ou AP, privant des sortants de la formation AS / AP en formation initiale en voie directe de l'accès à un tel poste).

Déjà, on peut imaginer pendant la formation elle-même une situation de concurrence très forte sur les stages, qui pourrait aboutir à des difficultés pour tous les élèves.

Au final, dans ce modèle, la cartographie de l'offre de formation apparaît déséquilibrée par l'arrivée de la nouvelle certification.

### Une voie médiane : vers une régulation progressive et une recomposition lente de l'offre de formation

In fine, le modèle qui nous apparaît le plus probable est celui-ci.

D'abord parce que les recompositions de l'offre de formation ne s'observent qu'avec le temps.

Ensuite, parce qu'elles ne sont pas nécessairement linéaires, ni convergentes quelles que soient les régions. On peut donc imaginer ici une configuration, et là une autre – puisant dans certains traits des modèles précédents, au gré des contextes locaux.

Enfin parce que ce n'est qu'au regard d'enseignements tirés par chaque certificateur sur plusieurs années – prenant en compte des paramètres aussi différents que les contraintes de moyens (locaux, matériels, humains), la « pression sociale » (élèves, familles), les politiques des financeurs de la formation professionnelle, les arbitrages des employeurs.... mais aussi la capacité qu'auront in fine les sortants de la nouvelle certification à convaincre de leurs compétences – qu'une régulation peut s'opérer.

Cette régulation est donc la résultante de stratégies multiples, de l'ensemble des acteurs cités ci-dessus.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, on peut penser que les habitudes initiées au sein des différentes Commissions Professionnelles Consultatives (celle du travail social en particulier) conduiront les acteurs concernés à rechercher, d'abord au niveau national, une telle régulation.

Il nous semble – même si l'on peut penser que ce n'est qu'au bout de 5 à 10 ans certainement que l'on peut réellement observer des tendances lourdes – que cette régulation pourrait se traduire ainsi :

- Une première phase « d'observation » : arrivée du nouveau bac ; premières promotions complètes (sur les 3 années du bac pro) ; sortie des premiers diplômés.
- Premier bilan : impacts sur le déroulement de la formation, des stages, et effets perceptibles du point de vue des différents certificateurs.
- Une seconde phase de « clarification » : le niveau national (Education Nationale) procède à des ajustements, communique sur la vocation de la formation (réajuste au besoin ses « messages » et sa communication), restructure progressivement ses filières et sa propre offre de formation.
- Une troisième phase de « régulation – négociation » au niveau national, entre les certificateurs et avec les partenaires sociaux : recomposition éventuelle de l'architecture des formations sanitaires et sociales des autres certificateurs, élaboration de passerelles entre les certifications...
- Une quatrième phase de régulation de l'offre de formation (au niveau national et régional) : redéploiement de l'offre en fonction du repositionnement éventuel des différentes certifications ; arbitrages des régions et négociations bilatérales avec chaque certificateur ; prise en compte des contextes locaux (profil des élèves, étudiants, demandeurs d'emploi ; état du marché du travail ; offre/demande d'emploi dans les métiers visés)...

In fine, l'impact de la création d'une nouvelle certification – s'agissant d'un acteur majeur comme l'Education Nationale du moins - amène l'ensemble des acteurs à une concertation préalable, à clarifier la place de ce nouveau diplôme et à réguler l'offre pour retrouver un équilibre satisfaisant et limiter le risque d'effets collatéraux néfastes (décrits plus hauts), en favorisant la recherche de complémentarités.

**L'une des principales interrogations qui subsiste néanmoins est la viabilité à long terme de la coexistence de trop nombreuses certifications proches.** De ce point de vue, l'impact que l'on peut envisager est la nécessité d'une recomposition plus profonde, allant au-delà de la régulation, jusqu'à une simplification (via des rapprochements, la création de véritables troncs communs puis de spécialisations).

#### [L'impact du contexte conjoncturel](#)

Si les évolutions soulignées sont majoritairement structurelles, il ne faut toutefois pas ignorer que l'impact d'**une réforme dépend aussi du contexte conjoncturel dans lequel elle s'inscrit**. En particulier, une mauvaise conjoncture économique, situation actuelle dans laquelle sortiront les premières promotions de diplômés, modifie les comportements à plusieurs niveaux :

- au niveau des employeurs qui restreignent les recrutements. L'insertion professionnelle directe des jeunes diplômés est rendue plus difficile. Le secteur de l'aide à domicile est particulièrement marqué par ces difficultés mais les établissements sanitaires et sociaux ne sont pas épargnés par les fortes restrictions budgétaires, de même que le secteur de la petite enfance. Mais l'effet peut également être inverse avec, sans croissance de l'emploi, une substitution des recrutements de diplômés AS dans le secteur du soin et médico-social, AP dans le secteur de la petite enfance ou encore AVS dans le secteur de l'aide à domicile, par des bacheliers ASSP. En effet, bien que de niveau IV, le Bac ASSP n'est pas encore reconnu dans les différentes Conventions Collectives et ces jeunes diplômés peuvent être embauchés à un niveau salarial inférieur. Le résultat est alors une déqualification des salariés.
- au niveau des choix de parcours des élèves : le taux de poursuite d'étude augmente avec la détérioration du marché du travail. Une étude du Centre d'Analyse Stratégique met en évidence ce phénomène : « le diplôme protège mieux des à-coups de la conjoncture et l'avantage qu'il confère persiste au cours des dix premières années de vie active. Il commande aussi la qualité de l'insertion en ouvrant un accès plus rapide à l'emploi stable au cours des trois premières années »<sup>24</sup>. Les sortants de Bac ASSP auront tendance à privilégier la poursuite d'études et à candidater plus largement aux formations de la santé et des affaires sociales.
- Au niveau de l'offre de formation en raison des restrictions budgétaires que connaissent les financeurs et plus particulièrement les collectivités territoriales : les Régions, par exemple, peuvent être incitées à privilégier les parcours en cursus partiels pour les formations qu'elles financent au détriment des cursus complets ou même à transférer la prise en charge d'une partie de ces formations vers l'Education Nationale.

Ainsi, la mauvaise conjoncture économique inciterait les premiers sortants de Bac ASSP à poursuivre leurs études. Les diplômés actuellement de niveau V, tel que le diplôme aide-soignant, seraient a priori les plus attractifs, les BTS étant moins accessibles aujourd'hui aux sortants de bac professionnel à moins qu'une passerelle vienne accompagner ce parcours. Tandis que l'augmentation de la demande de formation, dans un contexte de restriction budgétaire, conduirait à rationaliser le système de formation. Cette rationalisation pourrait se traduire par :

- Un développement des cursus partiels au détriment des cursus complets. Cela suppose pour le Bac ASSP la mise en place d'équivalence au moins avec les

---

<sup>24</sup> « *Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif* ». Jean-Louis Dayan et Mohamed Harfi, département Travail - Emploi - La note d'analyse n°224, mai 2011

diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et, comme condition préalable, le passage de ces diplômes au niveau IV.

- Une optimisation des ressources humaines et matérielles existantes par le regroupement de filières, un meilleur partage des plateaux techniques et des équipes enseignantes, une articulation entre les formations existantes au niveau du territoire.

Au-delà des effets néfastes sur l'emploi, les difficultés économiques actuelles pourraient finalement provoquer une avancée, attendue depuis longtemps, sur la réduction du nombre de certifications de niveau V dans le secteur sanitaire et social, le développement des passerelles entre ces diplômes, la coordination entre les acteurs afin de construire une cartographie de l'offre de formation efficace et efficiente.

## Conclusion

---

Observer l'impact de la réforme et de la création du Bac ASSP, 2 ans après sa création, n'est pas simple. « L'installation » du nouveau diplôme dans le paysage des certifications prend du temps, et l'évolution de l'offre de formation est encore plus longue. On conçoit aisément qu'il n'est pas facile de faire évoluer rapidement ce qui touche aux équipements pédagogiques, aux personnels, aux pratiques pédagogiques... et qu'il faut aussi du temps pour analyser les impacts sur la « demande sociale », la réception du nouveau diplôme par les élèves et leurs familles, par les employeurs.

Si l'incidence de la création du Bac ASSP n'est pas directement observable aujourd'hui, l'étude met néanmoins en évidence les nombreux questionnements des rectorats, pris entre des directives nationales et la réalité du terrain, et, plus largement, la volonté des différents acteurs d'anticiper au mieux les bouleversements que peut induire cette réforme.

Dans ces stratégies d'ouverture des nouvelles sections ASSP, le manque de visibilité sur les débouchés et sur les poursuites d'études éventuelles a été souligné. Il a infléchi le choix des options avec une large préférence pour l'option « en structure », l'option « à domicile » n'ayant été soutenue que par les quelques rectorats qui identifiaient un besoin sur leur territoire. Les inspecteurs de l'Education Nationale rencontrés, les responsables d'établissements et les enseignants, ont exprimé des attentes fortes pour clarifier les liens et la question des passerelles possibles entre ce nouveau bac professionnel et les nombreuses autres certifications existantes du secteur sanitaire et social. Or, les éléments de clarification, pourtant nécessaires, ne dépendent pas seulement du Ministère de l'Education Nationale, mais nécessitent une concertation inter-certificateurs au niveau national.

La difficulté d'une réforme telle que la création du Bac ASSP est d'intégrer un nouveau diplôme dans un paysage de certifications déjà installées. Ce paysage se caractérise d'une part par la multiplicité des certificateurs et certifications et, d'autre part, par la prégnance des diplômes de niveaux V au détriment des diplômes de niveaux IV. Et, même si l'existant était incomplet - la filière professionnelle sanitaire et sociale de l'Education Nationale s'arrêtait au BEP CSS - le système avait trouvé son mode de fonctionnement que la nouvelle certification va inévitablement bousculer aussi bien en interne à l'Education Nationale que en externe avec les certifications des ministères de la santé et des affaires sociales notamment.

Les bouleversements anticipés en interne sont liés en premier lieu à la disparition du vivier que constituait le BEP CSS pour la MCAD, le Bac ST2S, et dans une moindre

mesure pour le Bac SPVL. En réponse à cette disparition, différentes stratégies sont identifiées. Des rectorats font le choix de fermer les sections MCAD tandis que d'autres lui cherchent de nouveaux viviers comme le CAP ATMFC. Le Bac SPVL est perçu par certains comme ayant peu de potentiel tandis que d'autres anticipent une hausse de son taux de pression par le report sur cette filière des élèves refusés à l'entrée en ASSP. Enfin, le Bac S2TS concentre tous les regards avec la crainte qu'il ne soit déserté au profit de la nouvelle filière. Effectivement le Bac ASSP offre un nouveau choix de parcours de formation qui va relancer la répartition des effectifs entre les bacs ST2S, ASSP et SPVL. La passerelle du BEP CSS vers la filière ST2S que constituait la 1<sup>ère</sup> d'adaptation disparaît. Ainsi, à moins d'ouvrir plus largement l'entrée en 2<sup>nd</sup> ST2S et donc d'en diminuer les exigences de niveau scolaire, les élèves qui seraient passés par une 1<sup>ère</sup> d'adaptation resteront aujourd'hui dans la filière ASSP, restreignant d'autant les effectifs entrant en ST2S. On a vu que l'enjeu est d'autant plus fort pour cette filière qu'elle alimente en partie la formation d'infirmier toujours à la recherche de candidats.

Mais les bouleversements attendus sont peut-être plus importants encore dans l'inter-certificateurs. L'articulation entre ces derniers au niveau national d'abord, puis au niveau régional, déterminera la cohérence et l'efficacité du nouveau système de certifications qui se met en place. Ainsi, on a pu identifier 3 scénarii prospectifs fonction du degré d'articulation entre les certificateurs :

- une stratégie de complémentarité qui se traduit par une harmonisation des niveaux de diplôme et une formalisation des passerelles entre les certificateurs
- une stratégie concurrentielle en cas d'absence d'articulation entre les certificateurs. Et, si le Bac ASSP ne concurrencera pas directement les diplômes de la santé et des affaires sociales sur le marché du travail<sup>25</sup>, les sortants, si leurs acquis répondent aux besoins, peuvent concurrencer les détenteurs de ces diplômes en tant que faisant fonction.
- Une stratégie de résistance qui se traduit par une absence d'accord et d'articulation entre les certificateurs à laquelle s'ajoute un refus des employeurs de cette nouvelle certification. Le Bac ASSP perd de son attractivité avec le risque de devenir une filière par défaut.

Ainsi, seule une véritable articulation entre les certificateurs permet d'assurer un système de certifications et de formations qui soit au bénéfice des populations : des formés d'une part, afin de garantir la cohérence et la fluidité de leurs parcours en formation initiale mais aussi tout au long de la vie, des employeurs d'autre part afin

---

<sup>25</sup> car, en tant que niveau IV, la reconnaissance par les employeurs du Bac ASSP engendrerait une hausse du coût salarial

de répondre aux besoins en compétences et d'offrir une meilleure lisibilité du système. Le système de formations sanitaires et sociales est construit sur un fort cloisonnement entre les multiples certificateurs du secteur qui nuit aujourd'hui à sa lisibilité, et donc à son attractivité, à son évolution et in fine à son efficience. Des tentatives d'harmonisation ont été lancées telles que « la mission relative à la simplification de l'offre des certifications dans le champ des personnes fragiles » menée par le président de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP), Georges Asseraf, en 2009<sup>26</sup>. Cette mission a identifié 19 certifications de niveau V du secteur des services aux personnes et les principales préconisations du rapport prennent à nouveau tout leur sens à l'aune de cette étude :

- Poursuivre les travaux en vue d'une simplification des certifications de niveau V et IV du secteur des services à la personne
- Exprimer une volonté politique forte pour une démarche de véritable régularisation avec notamment la création d'un secrétariat de coordination interministériel
- Construire une cartographie des passerelles verticales entre certifications de niveau V et de niveau IV
- Conduire une expérimentation régionale de mise en œuvre de la simplification des certifications de niveau V.

Ces préconisations n'ont pas été mises en application à ce jour et la mission Asseraf n'a pas été plus loin. Potentiellement, le principal impact de la création du Bac ASSP sur la cartographie de l'offre de formation sera peut-être alors de provoquer, enfin, cette remise en cause de l'existant.

---

<sup>26</sup> Cf La Lettre d'information de la CNCP – N°5 – 1<sup>er</sup> semestre 2010

## Liste des sigles

---

EN : Education Nationale

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

DAFPIC : Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ARS : Agence Régionale de Santé

Dirrecte : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

ANFH : Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier

UNIFAF : Fonds d'Assurance Formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

MCAD : Mention Complémentaire Aide à Domicile

CAP ATMFC : CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

CAP PE : CAP Petite Enfance

BEP CSS : BEP Carrières sanitaires et sociales

BAC SPVL : Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale

BAC ASSP : Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne

BAC ST2S : Bac Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social

DE AS : Diplôme d'Etat Aide Soignant

DE AP : Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

DE AMP : Diplôme d'Etat Aide Médico-Psychologique

DE AVS : Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale

DE TISF : Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

DE ME : Diplôme d'Etat Moniteur Educateur

DE EJE : Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants

BAC SAPAT : Bac Services aux Personnes et aux Territoires

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

éditeur Direction générale de l'enseignement scolaire  
contact Bureau des diplômes professionnels  
accès internet [www.eduscol.education.fr/cpc](http://www.eduscol.education.fr/cpc)  
date de parution juillet 2013  
conception graphique Délégation à la communication